



Bulletin Officiel

N° 5185 Jeudi 08 Septembre 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016 -2 » 2-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 » 7-11

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ELECTROSTAR 12-16

COURBE DES TAUX

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18-19

ANNEXE I

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT - OPA -

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- INITIEE PAR LA SOCIETE AFRICA HOLDING

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016

- BANQUE DE L'HABITAT - BH -
- SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL - SOTEMAIL -
- ATTJARI LEASING

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP AMEN PREVOYANCE
- FCP AMEN CEA
- FCP AMEN PERFORMANCE

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligatoire

« HL 2016-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/08/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2016-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- **Montant de l'emprunt** : **30 000 000** (Trente Millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000** (Quarante Millions de Dinars);
- **Nominal de l'obligation** : **100** dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : **100** dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** l'an ou variable (**TMM+2,35%**) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à **287** millions de dinars.

- Suite -

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de **100** millions de dinars.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/09/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/11/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/12/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/09/2016** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2016-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/11/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/11/2016**.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **10/08/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

- Suite -

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Juillet 2016, huit emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- Suite -

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-0946, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2016 et le 20 Octobre 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après 31 août 2016. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« Amen Bank Subordonné 2016-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 28/06/2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 70 000 000 de dinars réparti en deux catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00% ;
- Tranche de 7ans avec 2 ans de franchise au taux de 7,50% et/ou TMM+2,15% .

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2016-1 ».

Montant : **50.000.000 dinars**, divisé en **500.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à **70.000.000 dinars**, divisé en **700.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,3783%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,3783% pour la catégorie A et de 6,5283% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A et de 2,15% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A) et de 7,50% (catégorie B) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans pour la catégorie A et de 7 ans avec deux années de franchise pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La durée pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **21 novembre 2016**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21 décembre 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 novembre 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **21 novembre 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21 novembre 2021** pour la catégorie A et le **21 novembre 2023** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 novembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **21 novembre 2017**.

Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **21 novembre 2017** pour la catégorie A et le **21 novembre 2019** pour la catégorie B.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- Suite -

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2016-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Suite -

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 16-0947 en date du 30 août 2016, du document de référence « AMEN BANK 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 août 2016 sous le N° 16-004, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Amen Bank, Avenue Mohamed V -1002- Tunis et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.tn) et de l'Amen Bank (www.amenbank.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 août 2016, la société ELECTROSTAR publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée, et constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et, qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

- Suite -

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2015 fait ressortir un résultat bénéficiaire s'élevant à **147 238,880** Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Nomination des administrateurs représentant les petits porteurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide la nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs à savoir :

-Ahmed Adel MANAA

-Anis FOURATI

Et ce pour une période de 6 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au porteur d'un exemplaire du présent Procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**2- Le bilan après affectation du résultat :****BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2015 APRES AFFECCATION DU RESULTAT*****Actifs***

(exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	1 841 275,868	1 841 275,868
Moins: Amortissements	1 824 124,306	1 804 954,331
	17 151,562	36 321,537
Immobilisations corporelles	24 027 213,330	23 480 387,793
Moins: Amortissements	8 356 964,559	7 671 349,234
	15 670 248,771	15 809 038,559
Immobilisations Financières	13 861 936,049	13 712 952,553
Moins: Provisions	59 900,000	59 900,000
	13 802 036,049	13 653 052,553
<i>Total des Actifs Immobilisés</i>	29 489 436,382	29 498 412,649
Autres actifs non courants	346 827,101	693 654,239
<i>Total des actifs non courants</i>	29 836 263,483	30 192 066,888
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	39 817 482,832	18 928 303,997
Clients et comptes rattachés	43 958 809,809	44 798 647,359
Moins: Provisions	4 155 410,467	3 805 141,169
	39 803 399,342	40 993 506,190
Autres actifs courants	7 354 696,427	9 463 851,188
Placements et autres actifs financiers	20 000,000	20 000,000
Liquidités et équivalents en liquidités	2 709 024,320	3 197 404,441
<i>Total des actifs courants</i>	89 704 602,921	72 603 065,816
TOTAL DES ACTIFS	119 540 866,404	102 795 132,704

- Suite -

Capitaux Propres & Passifs(exprimé en Dinar
Tunisien)

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
-		
Capital Social	12 250 000,000	12 250 000,000
Réserves Légales	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	8 720 223,625	8 720 223,625
Résultats reportés	-10 825 903,585	-10 973 142,465
Réserve Spéciale de Réévaluation	11 125 743,549	11 125 743,549
Total des capitaux propres	22 160 253,115	22 013 014,235
<u>PASSIFS</u>		
<i>Passifs non courants</i>		
Emprunts	19 611 714,070	20 187 930,504
<i>Total Passifs non courants</i>	19 611 714,070	20 187 930,504
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 818 041,637	4 577 869,966
Autres passifs courants	5 961 760,899	8 025 084,604
Concours bancaires et autres passifs financiers	58 989 096,683	47 991 233,395
<i>Total Passifs courants</i>	77 768 899,219	60 594 187,965
Total des Passifs	97 380 613,289	80 782 118,469
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	119 540 866,404	102 795 132,704

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :Etat d'évolution des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Réserve Spéciale de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015							
avant affectation du résultat	12 250 000,000	890 189,526	8 720 223,625	-10 973 142,465	11 125 743,549	147 238,880	22 160 253,115
Affectation du résultat AGO du 26/08/2016							
*Résultats reportés				147 238,880		-147 238,880	0,000
Capitaux propres au 31/12/2015							
après affectation du résultat	12 250 000,000	890 189,526	8 720 223,625	-10 825 903,585	11 125 743,549	0,000	22 160 253,115

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 SEPTEMBRE 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,295%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,305%	996,196
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,346%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,396%	1 001,943
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,429%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,480%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,634%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,685%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,707%	1 016,211
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,993%	1 003,631
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,403%	1 001,747
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,493%	886,415
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,631%	996,638
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,145%	980,174
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,518%	964,220
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,656%	966,295
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	7,255%		945,357
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,258%	983,274
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,262%	922,054
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,272%	934,671
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,282%	928,845
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,286%	926,477
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,313%		932,293
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,404%	923,122
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,634%		929,155

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	162,465	162,482		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,749	109,761		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	94,055	94,065		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,459	14,460		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,753	105,764		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,484	1,485		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,350	104,432		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,703	39,707		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,825	53,830		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	127,780	127,504		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	470,569	470,231		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	116,824	116,626		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	126,238	126,105		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,934	137,726		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,374	119,208		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,624	95,557		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	145,941	146,167		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,001	94,393	94,294		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,753	94,530		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	143,631	143,339		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,413	127,480		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	En liquidation	En liquidation		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	92,651	92,437		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	97,480	97,536		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,177	19,143		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 540,906	1 542,709		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 147,953	2 137,998		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	121,017	120,357		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,124	110,644		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	143,112	143,351		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	145,302	145,321		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,391	15,452		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 141,707	5 151,637		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 986,847	5 005,748		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,446	2,445		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,140	2,143		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,175	1,180		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,090	1,087		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,082	1,079		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,084	1,081		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,314	104,909		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,222	9,066		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,000	110,577	108,491		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,743	118,810		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	107,188	107,200
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,395	102,405
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,261	104,272
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,341	101,353
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,819	102,832
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	106,127	106,138
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,318	103,331
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,230	101,240
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,526	103,536
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,360	101,370
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,292	103,304
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,407	102,418
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,460	105,472
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,940	103,950
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,488	102,497
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,453	101,463
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,416	103,426
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,434	101,447
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,628	102,639
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,402	104,412
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,515	101,526
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	102,056	102,067
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,975	103,984
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,510	101,520

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,449	10,450
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	10,380	102,216	102,227
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,485	102,496
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,620	103,632
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,388	10,389
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,582	56,402
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	128,444	128,256
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 340,112	1 339,106
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,437	113,410
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,733	109,664
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,914	98,657
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	17,045	17,021
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	273,025	273,059
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,482	28,449
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 256,866	2 256,515
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	71,131	71,169
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,271	54,255
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,090	101,124
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,889	84,944
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,771	10,756
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,505	11,500
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,886	13,841
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,338	12,301
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,505	12,492
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,305	11,298
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,929	142,765
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,655	138,669
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,917	8,920
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,941	100,866
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,855	81,040
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,239	81,589
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,131	97,126
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,967	92,920
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	101,944	101,951
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,889	115,909
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,020	101,602
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,050	137,721
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,371	99,947
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,765	98,400
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,489	190,840
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,490	176,835
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,625	153,920
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,595	19,771
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,394	143,052
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,350	114,316
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 489,114	8 508,967
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,138	8,108
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,602	81,480
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	981,856	980,090
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5152,302	5161,484
124	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,745	111,476
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
126	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,042	8,973
127	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
128	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 051,575	10 051,678

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- initiée par la société Africa Holding

Par décision n° 37 du 24 août 2016, le Conseil du Marché Financier a soumis la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat obligatoire visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société Africa Holding est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Africa Holding détient 1 810 472 actions représentant 43,03% du capital de la société STIP et 43,36% des droits de vote (1).

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Africa Holding vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société STIP, soit **2 397 351** actions représentant **56,97%** du capital de la société.

L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **1,620 dinar** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société Africa Holding et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 37 du 24/08/2016 relative à la soumission de cette dernière à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, et ce suite à son acquisition d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

- 1- Politique industrielle :** Investissement matériel de 6 MDT pour la production de nouvelles dimensions.
- 2- Politique financière :** Financement du cycle d'exploitation : Achat et dédouanement de matières premières pour 26 MDT, paiement des salaires relatifs à 4 mois d'activité pour 8MDT et paiement des autres charges nécessaires à l'activité pour 6 MDT.

(1) La STIP détient une quantité de 32 845 de ses propres actions.

3- Politique sociale : La société se trouve dans une situation de sureffectif, d'où la nécessité de procéder au départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de nouveaux techniciens, ingénieurs et de personnel techniques qualifié.

Ces axes s'incarnent dans le cadre d'un plan de restructuration de la société qui fera l'objet de négociation avec les autorités compétentes.

VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus**.

IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **29 septembre 2016**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5-Reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STIP reprendra à partir du **lundi 29 août 2016**.

X- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

Dénomination de la société : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la terre BP N° 77-1003 Tunis.

Téléphone : 71 230 400/ 71 232 300 **Fax :** 71 236 888/ 71 237 222

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 21/07/1980 **Durée :** 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Objet social :

La fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tout autre article en caoutchouc manufacturé.

Numéro d'inscription sur le registre de commerce : B 15003 1996

Matricule fiscal : 12364/R/A/M.000

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

2- Administration, direction et contrôle:

Conseil d'administration:

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Riadh BERRJEB (1)	Lui même	Président	2014 – 2016
PIRELLI Tyre S.P.A (2)	Taieb Jnifen	Membre	2016 – 2018
STB (3)	Sawsen Damak	Membre	2015 – 2017
BTK (1)	Rym Lakhoua	Membre	2014 – 2016
STIA (1)	Afif Khefacha	Membre	2014 – 2016
OCT (3)	Imed Chaar	Membre	2015 – 2017
Hédi Ben BRAHEM (4)(5)	Lui même	Membre	2014 – 2016

(1)Mandat renouvelé par l'AGO du 19/06/2014

(2)Mandat renouvelé par l'AGO du 23/06/2016

(3)Mandat renouvelé par l'AGO du 25/06/2015

(4)Nomination par l'AGO du 19/06/2014

(5)Représentant des petits porteurs

Direction : Mr Riadh BERRJEB Président Directeur Général (Nomination par le conseil d'administration du 05/05/2014)

Contrôle :

Identité	Adresse	Mandat
AMC ERNEST & YOUNG représenté par M. Anis LAADHAR	Bv. de la terre Centre Urbain Nord – 1003 Tunis Tél : 70 749 111	2014 – 2016
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Fadhel JAOUA	22 bis Av. Mongi Slim EIMenzah 5 – 1004 Tunis –Tél : 71. 230 666	2014 – 2016

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 12 623 469 dinars
- **Nombre total des titres** : 4 207 823 actions
- **Nombre total des droits de vote** : 4 174 978 droits de vote

- **Structure du capital de la société STIP après l'opération d'acquisition réalisée en date du 12 juillet 2016 par l'initiateur de l'offre :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de
Initiateur	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
Africa Holding	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
Autres actionnaires	2 397 351	2 397 351	56,97%	2 364 506	56,64%
Total	4 207 823	4 207 823	100%	4 174 978	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers certifiés de la société STIP arrêtés au 31 décembre 2015 :

BILAN (Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2015	2014
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 471 273	8 430 823
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 395 038)	(8 345 265)
	III.1	76 234	85 558
Immobilisations corporelles		177 176 041	175 611 954
- Amortissements des immobilisations corporelles		(162 834 059)	(161 532 785)
	III.1	14 341 982	14 079 169
Immobilisations financières		10 703 681	10 680 521
- Provisions sur immobilisations financières		(6 190 517)	(5 634 589)
	III.2	4 513 165	5 045 932
Total des actifs immobilisés		18 931 381	19 210 660
Total des actifs non courants		18 931 381	19 210 660
Actifs courants			
Stocks		36 666 698	34 229 973
- Provisions pour dépréciation des stocks		(962 086)	(1 115 939)
	III.3	35 704 612	33 114 034
Clients et comptes rattachés		39 286 042	39 925 058
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 594 604)	(16 830 871)
	III.4	22 691 439	23 094 188
Autres actifs courants		22 908 753	12 029 880
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 163 165)	(1 108 135)
	III.5	21 745 588	10 921 745
Placements et autres actifs financiers	III.6	114 807	186 755
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	1 529 210	2 884 185
Total des actifs courants		81 785 656	70 200 906
Total des actifs		100 717 037	89 411 566

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2015	2014
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 753 164	7 766 530
Résultats reportés		(172 332 849)	(170 903 334)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(147 258 977)	(145 816 097)
Résultat de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
Total des capitaux propres	III.8	(150 229 906)	(147 245 611)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	59 626 979	62 518 811
Autres passifs non courants	III.10	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11	4 693 983	4 157 003
Total des passifs non courants		65 165 611	67 520 463
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	10 409 405	11 813 863
Autres passifs courants	III.13	62 486 554	44 757 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	112 885 372	112 565 628
Total des passifs courants		185 781 332	169 136 715
Total des passifs		250 946 943	236 657 178
Total des capitaux propres et des passifs		100 717 037	88 411 566

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12	Période de 12
		mois close le	mois close le
		31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	88 744 267	89 739 515
Autres produits d'exploitation	III.16	1 008 660	229 200
Total des produits d'exploitation		89 752 927	89 968 715
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(4 049 627)	(5 714 376)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	53 239 751	55 811 626
Charges de personnel	III.18	26 691 141	23 670 185
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 359 765	2 389 623
Autres charges d'exploitation	III.20	5 234 182	4 330 054
Total des charges d'exploitation		83 475 211	80 487 111
Résultat d'exploitation		6 277 715	9 481 604
Charges financières nettes	III.21	12 096 639	10 765 482
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	III.22	3 005 675	-
Autres pertes ordinaires	III.23	7 814	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(2 821 063)	(1 283 878)
Impôt sur les bénéfices		149 866	145 636
Résultat des activités ordinaires après impôt		(2 970 929)	(1 429 514)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
Résultat net de la période		(2 970 929)	(1 429 514)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		(2 970 929)	(1 429 514)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note s	Période close le	
		31/12/2015	31/12/2014
Résultat net		(2 970 929)	(1 429 514)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 504 665	2 632 526
- Variations des :			
Stocks		(2 436 725)	(6 433 068)
Créances		639 016	(148 681)
Autres actifs courants		(10 878 873)	(1 605 995)
Placements et autres actifs financiers		71 948	3 177 054
Fournisseurs et autres dettes		17 078 664	(2 087 757)
- Transfert de charges		(3 207)	22 443
- Plus ou moins-value de cession		-	37
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(4 004 558)	(5 872 956)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 977 230)	(681 949)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(23 160)	(58 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	31 737
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 000 391)	(708 383)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	11
Encaissements provenant des emprunts		51 237 860	54 689 589
Encaissements provenant des subventions		-	12 500
Décassements pour remboursement des emprunts		(54 557 022) 358)	(33 373)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(3 319 162)	21 328 743
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 556	15 279
Variation de trésorerie		(1 299 439)	14 762 683
Trésorerie au début de l'exercice		(25 095 343)	(39 858 026)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.24	(26 394 782)	(25 095 343)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1^{er} trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours

de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015 Dinars contre 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/15
	31/12/2014	Acquisiti ons	Transfert s	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotation 2015	Sorties	31/12/2015	
<u>IMMO. INCORPORELLES</u>										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	664 064	40 450	-	-	704 514	(654 775)	(11 639)	-	(666 414)	38 100
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(686 427)	(38 135)	-	(724 562)	38 135
- En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 430 823	40 450	-	-	8 471 273	(8 345 265)	(49 774)	-	(8 395 038)	76 234
<u>IMMO. CORPORELLES</u>										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(17 228 795)	(828 145)	-	(18 056 940)	6 835 431
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(599 851)	(14 320)	-	(614 171)	255 859
- Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 163 566)	(27 110)	-	(3 190 676)	150 878
- Matériel & outillages industriels	102 323 748	337 694	301 896	(115 084)	102 848 254	(99 042 807)	(620 784)	115 084	(99 548 508)	3 299 746
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	(145 071)	37 454 318	(37 599 389)	-	145 071	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 616 724	231 463	-	(117 056)	1 731 131	(1 397 069)	(108 345)	117 056	(1 388 358)	342 774
- Matériel informatique	1 193 286	85 817	-	-	1 279 104	(1 099 222)	(35 845)	-	(1 135 067)	144 036
- Agencements, Aménagements & Installations	1 266 678	408 229	60 187	(13 978)	1 721 116	(978 615)	(55 922)	13 717	(1 020 820)	700 296
- Equipements de bureau	453 765	14 124	-	(4 612)	463 278	(423 470)	(6 342)	4 612	(425 200)	38 077
- En cours	686 311	882 559	(362 083)	-	1 206 787	-	-	-	-	1 206 787
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	175 611 954	1 959 887	-	(395 801)	177 176 041	(161 532 785)	(1 696 813)	395 539	(162 834 059)	14 341 982
Total (I+II)	184 042 777	2 000 337	-	(395 801)	185 647 314	(169 878 050)	(1 746 587)	395 539	(171 229 097)	14 418 216

III.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 513 165 Dinars contre 5 045 932 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	488 198
Prêts au personnel	93 598	87 118
Total brut	10 703 681	10 680 521
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 833 481	4 473 783
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 357 035	1 160 806
Total net	4 513 165	5 045 932

III.3. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 35 704 612 Dinars contre 33 114 034 Dinars au 31 Décembre 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	8 875 276	10 392 101
Produits finis	17 299 047	12 341 958
En-cours de production de biens	2 222 932	3 130 394
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 269 443	8 365 520
Total brut	36 666 698	34 229 973
Provision pour dépréciation des MP	31 191	4 574
Provision pour dépréciation des produits finis	130 894	311 365
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	35 704 612	33 114 034

III.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 22 691 439 Dinars contre 23 094 188 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients ordinaires	4 083 664	4 363 560
Clients locaux, effets à recevoir	49 503	1 200 373
Clients, chèques en caisse	19 275 119	18 447 102
Clients douteux	15 877 756	15 914 023
Total brut	39 286 042	39 925 058
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 594 604	16 830 871
Total net	22 691 439	23 094 188

III.5. Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2015 à 21 745 588 Dinars contre 10 921 745 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	3 924 631	996 443
Personnel	57 381	49 843
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 872 308	4 519 349
Taxes sur le CA récupérable	5 425 415	52 013
Etat, TFP à reporter	216 729	312 517
Etat, avances en douanes	208 922	213 510
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 748 209	3 495 911
Société du groupe SMTP	1 131 217	1 540 234
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	62 507	55 347
Tunisie factoring	901 624	-
Charges constatées d'avance	153 955	344 259
Débiteurs divers	841 540	86 139
Total brut	22 908 753	12 029 880
Provision pour dépréciation des AAC	1 163 165	1 108 135
Total net	21 745 588	10 921 745

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 114 807 Dinars contre 186 755 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	114 807	129 677
Blocage Saisie Arrêt	-	57 078
Total	114 807	186 755

III.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 1 529 210 Dinars contre 2 884 185 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Caisses	12 985	5 615
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	493 467	741 000
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Banques	315 538	71 269
Total	1 529 210	2 884 185

III.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015 un solde négatif de 150 229 906 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2014 de 147 245 611 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem ent	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissem s différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 59 626 979 Dinars contre un solde de 62 518 811 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

<u>BAILLEURS DE FONDS</u>	<u>Durée</u>	<u>Franchise</u>	Solde au 31/12/2015			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	85 959	171 919	1 805 149	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	148 261	197 681	2 026 230	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	139 954	279 909	2 939 043	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	100 491	100 491	1 004 912	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	182 504	182 504	1 961 913	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	202 112	202 112	2 172 702	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
AIL Crédits leasing	3 ans		116 963	82 963	-	199 926
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	67 814	3 282	-	71 096
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		276 496	525 343	42 098	843 936
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat du crédit de 2 912 687)			-	1 354 658	108 913	1 463 571
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 965 882	993 176	-	5 959 059
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		971 667	1 060 000	-	2 031 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		10 738 008	1 533 996	127 833	12 399 837
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	15 042 666	1 880 334	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		3 518 520	740 740	185 185	4 444 445
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	1 694 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		1 115 294	1 115 294	-	2 230 588
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois				300 000	300 000
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	5 094 993	1 852 716		6 947 709
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984			1 738 984
Total			59 626 979	13 971 117	16 602 550	90 200 646

III.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Total	844 649	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 693 983 Dinars contre 4 157 003 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risques douaniers	-	205 474
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 955 953	2 811 314
Autres provisions pour risques et charges	1 738 030	1 140 215
Total	4 693 983	4 157 003

III.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs locaux	3 081 977	3 615 353
Fournisseurs étrangers	613 767	806 790
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	791
Fournisseurs, effets à payer	2 867 379	2 128 276
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420 886	4 860 362
Total des fournisseurs d'exploitation	9 984 007	11 411 572
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	280 849	257 742
Total des fournisseurs d'immobilisations	425 398	402 291
Total	10 409 405	11 813 863

III.13. Autres passifs courants

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 62 486 554 Dinars contre 44 757 224 Dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients R.R.R. à accorder	9 105 782	7 676 134
Ristournes à rembourser à MAAP	1 566 026	1 587 740
Fonds social	824 597	1 152 253
Personnel	4 526 002	2 746 989
Etat, impôts et taxes	31 925 079	20 863 265
Société du groupe SMTP	72 705	73 713
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	9 034 644	5 798 493
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	215 650	206 150
Produits constatés d'avance	4 223 533	3 724 649
Autres créditeurs divers	172 610	107 912
Total	62 486 554	44 757 224

III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 112 885 372 Dinars contre 112 565 628 au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Échéances à moins d'un an sur emprunts	13 971 117	15 540 966
Échéances impayées	16 602 550	17 857 754
Emprunts courants	25 964 487	23 541 050
Intérêts courus	28 423 227	27 646 329
Banques et autres organismes financiers passif	27 923 991	27 979 529
Total	112 885 372	112 565 628

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. Revenus

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 s'élèvent à 88 744 267 Dinars contre 89 739 515 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Ventes locales des produits finis	69 669 694	67 700 545
Ventes locales des produits intermédiaires	274 883	266 545
Ristournes sur ventes locales	(9 737 085)	(8 132 091)
Total des ventes locales	60 207 491	59 834 999
Ventes à l'export des produits finis	28 536 776	30 051 384
Ristournes sur ventes à l'export	-	(146 868)
Total des ventes à l'export	28 536 776	29 904 516
Total	88 744 267	89 739 515

III.16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 1 008 660 Dinars contre 229 200 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Assurance, participation aux bénéfiques	705 859	-
Revenus des immeubles	76 679	74 853
Ventes des déchets	133 831	108 892
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	13 365	16 762
Subvention d'exploitation	12 852	-
Autres produits (assistance et autres)	66 074	28 693
Total	1 008 660	229 200

III.17. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 53 239 751 Dinars contre 55 811 626 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Achats de matières premières	42 077 066	46 318 083
Achats de fournitures et matières consommables	6 191 443	6 044 309
Achats non stockés de matières et fournitures	5 358 177	5 318 929
Variation de stocks des matières premières	(483 012)	(1 898 448)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	96 077	28 753
Total	53 239 751	55 811 626

III.18. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 26 691 141 Dinars contre 23 670 185 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Salaires et primes	20 674 426	18 364 802
Charges sociales	4 973 138	4 415 420
Cotisations au fonds social	553 830	191 185
Frais de cantine	316 398	426 422
Médecine de travail	28 710	29 454
Indemnités de départ à la retraite	144 639	242 902
Total	26 691 141	23 670 185

III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 746 587	2 278 015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	553 912	413 332
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	157 511	116 752
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	57 045	55 644
Dotations aux provisions pour risques et charges	614 562	545 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(457 844)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(311 365)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(236 267)	(387 670)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(222 220)	(173 953)
Total	2 359 765	2 389 623

III.20. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 234 182 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 4 330 054 Dinars au terme de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 194 208	1 025 957
Primes d'assurances	1 580 050	1 432 819
Entretiens et réparations	341 196	381 572
Frais de gardiennage	17 480	13 315
Frais postaux et de télécommunication	119 581	107 334
Charges locatives	113 791	113 791
Frais de transport sur ventes	415 838	261 074
Missions et réceptions	83 983	82 069
Publicités, publications et relations publiques	276 302	70 093
Impôt et taxes	633 220	413 836

Rémunération d'intermédiaires et honoraires	198 460	209 116
Formation professionnelle	201 590	163 285
Autres charges diverses ordinaires	58 483	55 793
Total	5 234 182	4 330 054

III.21. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 12 096 639 Dinars contre 10 765 482 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	2 802 198	1 834 788
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 112 367	2 870 872
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 429 387	3 637 209
Intérêts sur crédits d'exploitation	735 226	821 402
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	177 930	204 693
Intérêts sur financement des exportations	796 040	625 904
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 130	46 913
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 747 289	1 140 831
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	37
Pertes et gains de change non réalisés	113 130	98 148
Pertes et gains de change réalisés	419 399	(229 046)
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(268 457)	(286 269)
Total	12 096 639	10 765 482

III.22. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 3 005 675 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	3 000 000	-
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 675	-
Total	3 005 675	-

III.23. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 7 814 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Charges nettes sur cession d'immobilisations	261	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	7 553	-
Total	7 814	-

III.24. Trésoreries de début et de fin de période

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 présente un solde créditeur de 26 394 782 Dinars contre un solde de même nature de 25 095 343 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2014. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Liquidités en banques	315 538	71 269
Espèces en caisses	12 985	5 615
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	493 466	741 000
Découverts bancaires	(27 923 991)	(27 979 529)
Total	(26 394 782)	(25 095 343)

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	3 777 946	AB, Attijari B, BIAT, BH, UIB		Attijari B	
TOTAL	18 047 996				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	14 100 000				
Cautions solidaires	1 000 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	1 500 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	3 000 000	SPG			(155)

Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			
Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
• Cautions personnelles bancaires	300 000				
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	3 350 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
• Nantissements	700 000				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
TOTAL	18 450 000				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 754 758	BH, ATB, UIB, BIAT	BNA, BT, BFT,	STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	75 419	BH			

• Caution bancaire CNSS	90 000	BH			
• Lettres de crédit	281 791	BH			
TOTAL	11 201 968				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	90 000 721
STB	17 832 418
BFT	8 986 693
Attijari BANK	6 073 131
AMEN BANK	10 139 846
UIB	4 320 667
BNA	39 696 282
BIAT	2 880 588
CNSS	71 096

V. Eventualités

L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

VI. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 15.586.702 DT (correspondant à la contrevaletur de 78.126.828 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2015 à 90.154.775 MAD, soit 18.335.678 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2015 à 30.352.159 MAD, soit 6.173.022 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2015 à 420.333 MAD, soit 85.487 DT (converti au cours de clôture).

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 59.674 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2015 à 5.602.925 MAD soit 1.131.217 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2015 à 357.482 MAD, soit 72.705 DT (converti au cours de clôture).

b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 16.007.239 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2015, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 8.376.204 DT provisionnée à hauteur de 629.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP (compte tenu d'une majoration de 1% du taux de la ristourne, au titre du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015, pour tout client réalisant un certain chiffre d'affaires et sans dépasser un plafond fixé) qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à la somme totale de 985.348 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi), dans le cadre d'une action promotionnelle pour 3 dimensions et durant la période allant du 5 au 30 juin 2015, d'une ristourne additionnelle en fonction des quantités minimales commandées, et ce, pour la somme en HTVA de 196.424 DT non encore servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) d'une ristourne additionnelles exceptionnelle en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme totale en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne additionnelle exceptionnelle surprise en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015, à ce titre, s'est élevé à 23.759 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la SOMACOP s'élèvent à 78.261 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la STIP s'élèvent à 11.927 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 2.129 DT.
- La facturation, en 2015, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2015, suite à leur révision à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 52.920 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 se sont élevées à 32.365 DT.
- La facturation, en 2015, suite à sa révision à la hausse, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec l'AIL (ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP)

- La conclusion, en 2015, de deux contrats de leasing avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

B- Rémunérations des dirigeants

- I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés

commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
TOTAL	148.694	20.892

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
TOTAL	8.118	0

VII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Deux déclarations de franchissement de seuil sur les actions et les droits de vote de la STIP (telles que parues au bulletin officiel de la bourse n°6320 du 25 avril 2016) se présentent comme suit :

La Banque Islamique de Développement (BID), qui détenait 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2016, les

seuils de 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de ladite société.

La société Africa Holding, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2016, les seuils de 5% et 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de ladite société. Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise atteindre dans les 12 mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2015	2014
Revenus et autres produits d'exploitation	89 752 927					
Production stockée	4 049 627	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>93 802 554</u>	<i>Total</i>	<u>0</u>	• Production	93 802 554	95 683 091
• Production	93 802 554	Achats consommés	53 239 751	• Marge sur coût matières	40 562 803	39 871 465
• Marge sur coût matières	40 562 803	Autres charges externes	4 600 962			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>40 562 803</u>	<i>Total</i>	<u>4 600 962</u>	• Valeur ajoutée brute	35 961 841	35 955 247
• Valeur ajoutée brute	35 961 841	Impôts et taxes	633 220			
		Charges de personnel	26 691 141			
<i>Total</i>	<u>35 961 841</u>	<i>Total</i>	<u>27 324 361</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	8 637 480	11 871 227
• Excédent brut d'exploitation	8 637 480	• Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	3 005 675	Autres charges ordinaires	7 814			
Produits financiers	0	Charges financières	12 096 639			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 359 765			
		Impôt sur le résultat ordinaire	149 866			
<i>Total</i>	<u>11 643 155</u>	<i>Total</i>	<u>14 614 084</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(2 970 929)	(1 429 514)
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(2 970 929)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(2 970 929)</u>	• Résultat net après modifications comptables	(2 970 929)	(1 429 514)

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement,

dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

7- Nous attirons votre attention sur la note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1^{er} trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 25 juin 2015 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013 et du 19 juin 2014, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2015 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 07 Juin 2016

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting
Fadhel JAOUA**

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance informatique facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1^{er} janvier 2015, de 750 DT à 1.000 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 15.960 DT.
- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1^{er} janvier 2015, de 350 DT à 700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2015 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.100.475 DT et 1.585.037 DT. Par ailleurs, la STIP a bénéficié, en 2015, d'un abandon d'intérêts de retard par la BTK pour 3.000.000 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à cette filiale se sont élevées à 78.261 DT.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 23.759 DT hors TVA.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2015, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2015 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 2.129 DT et 59.674 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
TOTAL	148.694	20.892

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
TOTAL	8.118	0

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que des conventions conclues, en 2015, avec la filiale SOMACOP, la filiale SMTP et avec la société AIL, ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leurs incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'octroi à la société SOMACOP, fin décembre 2015, moyennant l'endossement d'un effet à recevoir, d'un prêt de 2.400.000 DT qui a été remboursé par virement émis par la filiale pour le même montant encaissé le 31 décembre 2015.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour une période allant de février à août 2015 moyennant une rémunération, charges sociales et fiscales comprises, s'élevant à 11.927 DT qui a été supportée par la STIP.
- Les deux contrats de leasing conclus avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

Ces conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Fait à Tunis, le 07 Juin 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA

4-2 Indicateurs d'activité de la STIP relatifs au deuxième trimestre 2016

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

	Unité	2ème trimestre		Cumulé à fin juin		Exercice
		2016	2015	2016	2015	2015
1. Revenus						(*)
Local	M DT	13 650	15 609	24 975	23 235	60 207
Export	M DT	8 183	4 536	10 133	17 828	28 537
Total	MDT	21 834	20 145	35 109	41 063	88 744
2. Production (en volume)	Tonne	1 308	3 626	2 869	6 451	11 518
3. Investissements	M DT	1 654	107	2 605	378	2 000
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	173 531	184 658	173 531	184 658	172 512

(*) Information de l'exercice 2015 après audit

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du deuxième trimestre 2016 se résument comme suit :

La régression de 12,55 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

La progression de 80,41 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

- La progression de 8,38 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015;

La régression de 63,93 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2015 : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques a connu depuis la fin de l'année 2015 des difficultés pour le financement de son cycle d'exploitation et notamment l'achat des matières premières, chose qui s'est répercutée sur la production engendrant ainsi des arrêts successifs et fréquents depuis le début de l'année 2016, suivis d'un arrêt total et continu depuis la fin du mois de Mai 2016 jusqu'à ce jour.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

ARRETE AU 30 JUIN 2016

(Unité : en Dinars)

	ACTIF	NOTE	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	164 902 262	211 779 603	139 761 782
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	190 503 497	262 736 726	261 609 287
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	5 920 388 837	5 024 081 952	5 342 412 536
AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	4	1 118 041 828	780 358 536	921 789 080
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	5	208 120 487	204 239 121	197 174 081
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	6	71 439 737	61 503 425	65 315 749
AC7	AUTRES ACTIFS	7	136 353 940	98 877 121	92 663 918
	TOTAL ACTIF		7 809 750 588	6 643 576 484	7 020 726 433
	PASSIF		30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
PA1	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	1 272 335 543	606 812 522	757 405 755
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	9	4 871 015 673	4 628 048 194	4 696 798 431
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	10	931 129 570	931 711 142	913 497 328
PA5	AUTRES PASSIFS	11	238 843 604	165 743 274	194 483 224
	TOTAL PASSIF		7 313 324 390	6 332 315 132	6 562 184 738
	CAPITAUX PROPRES		30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CP1	CAPITAL		170 000 000	90 000 000	170 000 000
CP2	RESERVES		288 366 554	187 256 146	217 532 750
	<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES</i>		108 427 949	90 533 949	90 533 949
	<i>AUTRES RESERVES</i>		179 938 606	96 722 197	126 998 801
CP3	ACTIONS PROPRES		0	0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048	414 048
CP5	RESULTATS REPORTES		21 152	11 130	11 130
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE		37 624 444	33 580 028	70 583 767
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	496 426 198	311 261 352	458 541 695
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 809 750 588	6 643 576 484	7 020 726 433

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2016

(Unité : en Dinars)

	PASSIFS EVENTUELS	NOTE	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES		485 416 176	450 022 361	451 700 794
	A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		60 787 578	70 145 008	62 203 435
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		424 628 598	379 877 354	389 497 358
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES		405 923 726	479 674 872	365 509 969
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	13	891 339 902	929 697 233	817 210 762

	ENGAGEMENTS DONNES		30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		1 285 463 652	1 134 270 202	1 253 848 720
	A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		0	0	0
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 285 463 652	1 134 270 202	1 253 848 720
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES		3 845 165	3 995 165	3 845 165
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		3 845 165	3 995 165	3 845 165
	B- TITRES A RECEVOIR		0	0	0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	14	1 289 308 817	1 138 265 367	1 257 693 885

	ENGAGEMENTS RECUS		30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		316 618 227	403 542 393	319 273 173
HB7	GARANTIES RECUES		121 501 334	97 778 820	122 607 267
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	0	0
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		121 501 334	97 778 820	122 607 268
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	15	438 119 561	501 321 213	441 880 441

ETAT DE RESULTAT
(Période allant du 1^{er} JANVIER au 30 JUIN 2016)

(Unité : en Dinars)

	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	NOTE	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	16	189 607 170	180 758 958	372 713 446
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	17	35 084 864	27 295 195	57 934 295
CH3 / PR3	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	18	39 961 300	25 515 406	57 252 592
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	19	2 361 936	2 026 126	2 130 092
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATON BANCAIRE		267 015 270	235 595 685	490 030 425
	CHARGES D'EXPLOITATION		30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	20	116 663 771	107 011 046	218 232 642
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	21	2 253 066	2 264 434	5 335 481
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		118 916 837	109 275 480	223 568 123
	TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		148 098 433	126 320 205	266 462 301
CH4/PR5	DOTATION ET REPRISE DE PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	22	-25 802 477	-33 700 000	-51 621 704
CH5/PR6	DOTATION ET REPRISE DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	23	-9 414 038	-5 000 000	-21 402 214
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	5 981 053	6 081 676	13 845 792
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	25	-46 982 928	-43 515 468	-90 754 333
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	-13 839 603	-12 208 462	-25 493 564
CH8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	27	-4 220 316	-3 800 672	-8 679 828
	RESULTAT D'EXPLOITATION		53 820 124	34 177 279	82 356 450
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	28	169 689	-114 673	-111 194
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	29	-16 365 369	-482 578	-11 661 489
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		37 624 444	33 580 028	70 583 767
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		37 624 444	33 580 028	70 583 767
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		37 624 444	33 580 028	70 583 767
	EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES		0	0	0
	RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		37 624 444	33 580 028	70 583 767

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période allant du 1^{er} JANVIER au 30 JUIN 2016)

(Unité : en Dinars)

	NOTE	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	-			
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		249 827 107	217 384 087	467 531 796
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-120 091 871	-101 447 606	-217 135 847
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-6 283 557	-9 495 627	-22 639 642
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		60 354 208	28 395 719	4 219 650
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-629 765 142	-307 519 460	-643 468 681
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		173 441 989	-13 611 756	59 953 005
TITRES DE PLACEMENT		-1 109 800	-1 662 000	-628 550
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		-17 210 650	123 179 868	309 033 105
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS		205 120 673	208 220 054	435 073 863
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		10 474 216	9 448 468	36 660 430
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-11 661 489	-908 799	-908 799
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-86 904 316	151 982 948	427 690 330
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	-			
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		2 361 936	2 026 126	2 130 092
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-20 360 444	807 970	-8 529 204
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-5 226 128	-57 278	-7 994 977
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-23 224 636	2 776 818	-14 394 089
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	-			
EMISSION D' ACTIONS		0	0	110 000 000
EMISSION D'EMPRUNTS		29 393 261	77 352 247	58 585 469
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		-3 082 838	17 590 090	914 106
DIVIDENDES VERSES		0	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		26 310 423	94 942 337	169 499 575
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		7 102 838	3 948 572	8 831 181
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		-76 715 691	253 650 675	591 626 997
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		1 562 287 733	970 660 736	970 660 736
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	30	1 485 572 042	1 224 311 411	1 562 287 733

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2016 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Au 30 juin 2016, les provisions pour dépréciation des créances visées à l'article 10 de la circulaire n°91-24 de la BCT ont été arrêtées par recours à des techniques de mesure basés sur l'estimation faite selon des procédures simplifiées comparativement à celles qui sont requises pour l'élaboration des états financiers annuels.

La méthode adoptée par la Banque pour l'évaluation de ces provisions est récapitulée comme suit :

1. La classification des créances conformément à l'article 8 de la circulaire n°91-24 de la BCT ;
2. La réservation des produits impayés ou dont le recouvrement n'est pas assuré ;
3. La détermination des provisions susvisées après stratification des créances en 3 groupes :
 - Les créances qualifiées de douteuses ou litigieuses au 31 décembre 2015 qui dépassent individuellement le montant de 50 mD. Pour ces créances, les taux de provisionnement retenus sont ceux prévus à l'article 10 de la circulaire n°91-24 de la BCT après déduction des garanties calculées au 31 décembre 2015 et des produits réservés arrêtés au 30 juin 2016 ;
 - Les créances nouvellement classées en tant qu'engagement douteux ou litigieux au 30 juin 2016 qui dépassent individuellement le montant de 50 mD. Pour ces créances, les provisions ont été arrêtées par l'application des taux de provisionnement moyens par classe de risque calculés au 31 décembre 2015 aux engagements nets des produits réservés tels qu'ils se présentent au 30 juin 2016 ;

- Les créances qualifiées de douteuses ou litigieuses au 30 juin 2016 qui ne dépassent pas individuellement le montant de 50 Md. Pour ces créances, les provisions ont été arrêtées par l'application des taux de provisionnement moyens par classe de risque calculés sur les engagements qui dépassent individuellement le montant de 50 Md au 30 juin 2016 aux engagements nets des produits réservés tels qu'ils se présentent au 30 juin 2016.

Provisions collectives

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat du premier semestre 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 1 millions de dinars soit un encours de 69 864 MDT au 30 juin 2016.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 16 894 MD au titre du premier semestre 2016 qui représente la moitié de la charge annuelle à constater en tenant compte de l'hypothèse de maintien des actifs classés en 4 au 30 juin 2016 dans cette classe jusqu'à la fin de l'exercice 2016.

2.3 - Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours au titre des créances classées sont portés en agios réservés. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique déterminée à partir des derniers états financiers disponibles.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Au 30 Juin 2016, la Banque a procédé à l'évaluation du portefeuille d'investissement et a comptabilisé une dotation aux provisions sur le portefeuille d'investissement de 10 millions de Dinars, en couverture des dépréciations des participations et fonds gérés.

2.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.6- Portefeuille encaissement et comptes valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles est présenté au niveau des états financiers.

2.7- Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.8- Changement de la méthode de provisionnement des engagements et du portefeuille titres

Les méthodes décrites aux points 2.2 & 2.4 n'ont pas été appliquées lors de l'élaboration des états financiers arrêtés au 30 juin 2015 qui ont été établis compte tenu de provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle et du portefeuille titres déterminées d'une manière forfaitaire.

Pour des limites notamment inhérentes au système d'information, il était impraticable d'ajuster les données se rapportant aux périodes présentés à titre comparatif d'une façon fiable.

3. NOTES EXPLICATIVES (CHIFFRES EXPRIMES EN DT)

3.1 - ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

AC 1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CAISSE	27 895 158	26 517 889	27 759 521
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	133 945 471	182 227 570	108 952 802
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	268 133	240 644	255 959
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	2 793 500	2 793 500	2 793 500
TOTAL	164 902 262	211 779 603	139 761 782

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

AC 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	101 146 315	181 961 206	175 833 678
<i>BCT</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>COMPTES ORDINAIRES BANQUES</i>	<i>-182 845</i>	<i>-182 836</i>	<i>-182 836</i>
<i>PRETS INTERBANCAIRES</i>	<i>101 329 160</i>	<i>182 144 042</i>	<i>176 016 514</i>
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	89 357 182	80 775 520	85 775 609
TOTAL	190 503 497	262 736 726	261 609 287

Note 3 – Créances sur la clientèle

AC 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
COMPTES DEBITEURS	577 172 249	524 833 352	481 703 247
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	5 192 503 113	4 414 492 860	4 710 729 754
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	3 079 521 892	2 497 915 892	2 690 122 335
IMMOBILIERS	2 112 981 221	1 916 576 967	2 020 607 419
<i>CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS</i>	<i>790 566 465</i>	<i>584 009 870</i>	<i>695 208 765</i>
<i>CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS</i>	<i>1 322 414 755</i>	<i>1 332 567 097</i>	<i>1 325 398 653</i>
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	694 243 912	571 317 755	653 494 856
<i>AGRICOLE</i>	<i>23 869 454</i>	<i>16 474 982</i>	<i>18 668 791</i>
<i>CREDITS BAIL</i>	<i>2 483 698</i>	<i>4 119 915</i>	<i>4 786 961</i>
<i>AUTRES CREDITS</i>	<i>199 328 876</i>	<i>111 994 285</i>	<i>166 595 181</i>
CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	468 561 884	438 728 574	463 443 923
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	484 552 037	493 470 704	490 794 494
TOTAL	6 948 471 311	6 004 114 671	6 336 722 351
AGIOS RESERVES	-175 470 286	-157 460 839	-164 996 069
PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	-852 612 188	-822 571 880	-829 313 747
TOTAL NET DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	5 920 388 837	5 024 081 952	5 342 412 536

Note 4 – Portefeuille titres commercial

AC 4 - PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
TITRES DE TRANSACTIONS	1 077 764 916	740 072 607	881 748 181
TITRES DE PLACEMENT	40 276 912	40 285 929	40 040 899
T O T A L	1 118 041 828	780 358 536	921 789 080

Note 5 – Portefeuille titres d'investissement

AC 5 - PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
TITRES D'INVESTISSEMENT	118 879 489	110 551 233	106 315 605
TITRES DE PARTICIPATION	89 240 998	93 687 888	90 858 476
TITRES DE PARTICIPATIONS	153 500 884	135 517 806	145 419 526
PARTICIPATIONS EXONEREES	38 335 851	36 566 851	36 566 851
PARTICIPATIONS NON EXONEREES	115 165 032	98 950 954	108 852 675
CREANCES RATTACHEES	0	0	0
PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIONS	-64 259 886	-41 829 918	-54 561 050
T O T A L	208 120 487	204 239 121	197 174 081

Note 6 – Valeurs Immobilisées

AC 6 - VALEURS IMMOBILISEES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 160 917	498 390	964 587
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 677 809	9 458 494	10 211 146
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS EXPLOITATION	0	0	0
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-9 516 893	-8 960 105	-9 246 559
IMMOBILISATION CORPORELLES	70 278 820	61 005 036	64 351 162
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	8 453 670	6 088 571	6 438 300
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	130 660 739	121 081 326	127 916 644
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 356 934	1 356 934	1 356 934
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-69 373 875	-66 703 147	-70 542 067
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMM CORPORELLES	-818 648	-818 648	-818 648
T O T A L	71 439 737	61 503 425	65 315 749

Note 7 – Autres actifs

AC 7 - AUTRES ACTIFS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	21 794 031	-6 690 131	-15 539 718
AUTRES	114 559 910	105 567 252	108 203 635
DEBITEURS DIVERS	45 578 896	49 957 127	53 269 249
FRAIS PRELIMINAIRES	40 202	101 600	62 244

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	1 374 499	1 126 919	966 834
ETAT IMPOTS ET TAXES	4 077 468	7 734 110	8 204 520
AVANCES AU PERSONNEL	8 839 081	8 882 255	9 338 008
IND.SINISTRE CLTS A RECUP. ASSURANCES	5 377 832	4 834 572	4 659 086
ACTIONNAIRES	-162	-162	-162
OPERATION S/ FILIALE A REGUL.	186 244	123 237	173 096
ASSURANCE GROUPE (CTIS. PAT. ET PERS.)	-642 551	166 077	54 044
ECH. MUNICIPALITE. TUNIS CREDIT US AID	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	147 100	147 100	147 100
PRETS F.A.S	18 537 390	19 651 485	18 945 275
PRETS PERSONNEL BH	0	0	0
PRET ACHAT DE VOITURES	2 818 736	3 048 781	2 988 570
SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL F.A.S	98 694	81 576	91 782
AUTRES	4 724 364	4 059 578	7 638 851
COMPTES DE STOCKS	1 504 687	1 538 488	1 685 231
AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	67 476 327	54 071 637	53 249 156
PORTEFEUILLE VALEUR EN RECOUVREMENT	0	0	0
COMPENSATION	67 476 327	54 071 637	53 249 156
T O T A L	136 353 940	98 877 121	92 663 918

3.2 - PASSIFS

Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

PA 2 - DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	1 268 639 420	602 990 661	750 759 962
EMPRUNTS	1 268 639 420	602 990 661	750 759 962
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	3 696 124	3 821 861	6 645 792
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	3 696 123	3 821 861	6 645 793
T O T A L	1 272 335 543	606 812 522	757 405 755

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

PA 3 - DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DEPOTS A VUE	1 496 984 047	1 447 597 723	1 456 315 702
COMPTES D'EPARGNE	1 610 368 755	1 525 664 134	1 568 109 315
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	1 617 559 066	1 538 203 742	1 526 220 387
COMPTES A ECHEANCE	868 329 178	849 468 453	805 964 466
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	724 485 813	659 931 915	697 538 298
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-3 631 836	-3 417 073	-3 429 460
DETTES RATTACHEES	28 375 911	32 220 447	26 147 084
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	146 103 805	116 582 595	146 153 026
T O T A L	4 871 015 673	4 628 048 194	4 696 798 431

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

PA 4 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
EMPRUNTS MATERIALISES	350 336 886	339 528 500	323 145 824
AUTRES FONDS EMPRUNTES	1 943 864	2 252 145	2 055 323
RESSOURCES SPECIALES	578 848 820	589 930 498	588 296 182
PROJETS SPECIAUX	246 729 548	250 912 945	251 812 411
FOPROLOS	332 119 272	339 017 552	336 483 771
T O T A L	931 129 570	931 711 142	913 497 328

Note 11 – Autres passifs

PA 5 - AUTRES PASSIFS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	12 499 450	10 426 585	12 499 450
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	186 303 036	136 635 543	142 303 960
EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENTS	140 291 461	83 305 452	71 348 581
COMPENSATION	54 513	-20 352	-61 107
COMPTES D'ATTENTE	14 428 837	24 367 555	39 317 787
COMPTES DE REGULARISATION	31 528 225	28 982 887	31 698 700
AUTRES	40 041 117	18 681 146	39 679 813
* REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	-8 702	10 192	14 555
* OPPOSITIONS SUR SALAIRE	11 776	8 243	6 927
* IMPOTS, TAXES ET COTISATION DUS	26 782 440	7 317 253	27 082 977
* FRAIS ETUDES LOGT.MIN.EQUIPEMENT	6 000	6 000	6 000
* VERST CREANCES DOUTEUSES	167 597	159 502	172 284
* FOURNISSEURS	5 999 146	4 570 756	5 884 021
* FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	2 105 148	1 153 085	1 617 753
* COMMISSIONS DE GARANTIE ET DE CHANGE	1 331 583	1 103 012	1 205 848
* DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	131 018	131 018	131 018
* EFFETS EN ROUTE POUR RECVT	0	0	0
* AUTRES	3 515 110	4 222 084	3 558 430
TOTAL	238 843 604	165 743 274	194 483 224

3.3 - CAPITAUX PROPRES

Note 12 – Capitaux propres

CAPITAUX PRORES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CAPITAL	170 000 000	90 000 000	170 000 000
<i>CAPITAL SOUSCRIT</i>	<i>170 000 000</i>	<i>90 000 000</i>	<i>170 000 000</i>
RESERVES	288 801 754	187 681 324	217 957 928
PRIMES LIEES AU CAPITAL	60 000 000	0	60 000 000
RESERVE LEGALE	12 529 745	9 000 000	9 000 000
AUTRES RESERVES	215 836 809	178 256 145	148 532 750
<i>RESERVES EXTRAORDINAIRES</i>	<i>63 000 000</i>	<i>47 200 000</i>	<i>17 200 000</i>
<i>FONDS D'AIDE SOCIALE</i>	<i>35 335 485</i>	<i>33 948 821</i>	<i>34 225 426</i>
<i>RESERVE POUR RISQUE GENERAUX</i>	<i>9 073 376</i>	<i>6 573 376</i>	<i>6 573 376</i>
<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES</i>	<i>108 427 949</i>	<i>90 533 949</i>	<i>90 533 949</i>
ECARTS DE REEVALUATION	414 048	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE	21 152	11 130	11 130
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 624 444	33 580 028	70 583 767
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	0	0	0
TOTAL	496 426 198	311 261 352	458 541 695

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

LIBELLES	CAPITAL	PRIME	RESERVES	RESERVES	RVE POUR	RVE POUR	RESERVES	RESERVE	RESULTAT		RESULTAT	TOTAL
	SOCIAL	D'EMISSION	LEGALES	EXTRA	REINVES. EXONERES	RISQUES GENERAUX	F.SOCIAL	REVEL.IMM.	MODIF COMP.(*)	REP. A NOUV	DE L'EXERCICE	
Solde au 31.12.2015 (avant répartition)	170 000 000	60 000 000	9 000 000	17 200 000	90 533 948	6 573 375	34 225 427	414 048	0	11 130	70 583 767	458 541 695
Résultat de l'exercice 2015											-70 583 767	-70 583 767
Reserve à nouveau										10 022	0	10 022
Réserve légale			3 529 745									3 529 745
Fond social							850 000				0	850 000
Reserve pour réinvestis. exonérés					17 894 000							17 894 000
Reserve pour risques bancaires généraux						2 500 000					0	2 500 000
Réserve extraordinaire				45 800 000							0	45 800 000
Solde au 31.12.2015 (après répartition)	170 000 000	60 000 000	12 529 745	63 000 000	108 427 948	9 073 375	35 075 427	414 048	0	21 152	0	458 541 695
Autres opérations sur fonds social							260 059					260 059
Résultat au 30 - 06 - 2016											37 624 444	37 624 444
Solde au 30.06.2016	170 000 000	60 000 000	12 529 745	63 000 000	108 427 948	9 073 375	35 335 486	414 048	0	21 152	37 624 444	496 426 198

Résultat au 30 juin 2016 par action

RESULTAT JUIN 2016	37 624 444
NOMBRE DES ACTIONS	34 000 000
RESULAT / ACTION	1,107

3.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 - Passifs éventuels

- PASSIFS EVENTUELS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	485 416 176	450 022 361	451 700 794
A - EN FAVEUR D'ETALISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	60 787 578	70 145 008	62 203 435
- AVALS AUX BANQUES	60 787 578	70 145 008	62 203 435
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	424 628 599	379 877 354	389 497 358
CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	53 575 667	61 396 376	51 276 383
- CAUTION FISCALES	0	0	0
- CAUTION DOUANIERES	29 577 663	29 725 971	24 815 903
- OBLIGATIONS CAUTIONNEES	23 998 004	31 670 405	26 460 480
CAUTIONS SUR MARCHES	270 380 988	224 697 495	240 784 388
- CAUTION PROVISOIRE	23 732 937	10 434 184	8 901 431
- CAUTION D'AVANCE	58 485 840	53 190 941	51 989 222
- CAUTION RETENU DE GARANTIE	86 850 551	68 828 888	82 489 495
- CAUTION DEFINITIVE	78 786 119	71 822 024	72 984 594
- CAUTION SOLIDAIRE	90 378	90 378	90 378
- CAUTION BANCAIRE	22 435 162	20 331 080	24 329 267
AVALS	100 380 925	91 673 464	95 157 568
AUTRES ENGAGEMENTS	291 019	2 110 019	2 279 019
- BONS DE TRESOR	0	0	0
- BILLETTS DE TRESORERIE	0	2 000 000	2 000 000
- EMPRUNT OBLIGATAIRE	291 019	110 019	279 019
CREDITS DOCUMENTAIRES	405 923 726	479 674 872	365 509 969
- ENGTS DONNES S/CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	405 923 726	479 674 872	365 509 969
ACTIFS DONNES EN GARANTIES	0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	891 339 902	929 697 233	817 210 762

Note 14 - Engagements donnés

- ENGAGEMENT DONNES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 285 463 652	1 134 270 202	1 253 848 720
A - EN FAVEUR D'ETALISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	0	0	0
- AVALS AUX BANQUES	0	0	0
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	1 285 463 652	1 134 270 202	1 253 848 720
ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CTELE	1 285 463 652	1 134 270 202	1 253 848 720
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	520 203 324	366 010 095	484 646 266
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	2 411 079	2 543 660	2 483 679
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 566 366	3 299 414	3 463 541
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 474 014	1 474 314	1 474 699
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	229 475 769	223 573 388	229 612 012
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	527 333 100	537 369 332	532 168 524
ENGAGEMENTS SUR TITRES	3 845 165	3 995 165	3 845 165
- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	3 845 165	3 995 165	3 845 165
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 289 308 817	1 138 265 367	1 257 693 885

Note 15 – Garanties et Engagements de financement reçus

- ENGAGEMENT RECUS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	316 618 227	403 542 393	319 273 173
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS DES BANQUES	43 244 107	117 790 917	39 631 267
CONFIRMATIONS DES CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	43 244 107	113 403 849	39 631 267
LIGNES DE CREDITS IRRECOUV. RECUS DES BQUES	0	4 387 068	0
ENG.DE FINANCEMENT RECUS DE LA CLIENTELES/RSSE ORD.	1 307 047	1 205 094	1 294 523
BLOCAGE D'EPARGNE S/CDTS ANTICIPE	1 307 047	1 205 094	1 294 523
GARANTIES RECUS DE L'ETAT	272 067 073	284 546 382	278 347 382
GARANTIES RECUE DE L'ETAT S/ EP. LOGEMENT	272 067 073	284 546 382	278 347 382
GARANTIES RECUS	121 501 334	97 778 820	122 607 267
A - GARANTIES RECUS DE L'ETAT	0	0	0
B - GARANTIES RECUS D'AUTRES ETABL. BAN. FIN. ET D'ASS.	0	0	0
ENGAGEMENTS RECUS SUR TITRE	0	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DES BANQUES	0	0	0
C - GARANTIES RECUS DE LA CLIENTELE	121 501 334	97 778 820	122 607 267
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DE LA CLIENTELE	106 598 535	84 292 369	109 067 170
NANTISSEMENT LIVRET D'EPARGNE	35 086 477	32 454 569	34 151 113
NANTISSEMENTS BON DU TRESOR ET AUTRES PDTS	68 230 046	49 031 526	69 327 246
GARANTIES RECUE S/ CDTS DOCUMENTAIRE	3 282 012	2 806 274	5 588 811
MARGE SUR CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	1 224 100	1 163 089	1 182 956
MARGE SUR CAUTIONS SUR MARCHES	13 266 191	11 790 603	12 267 411
MARGE SUR AVALS	412 509	532 759	89 731
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	438 119 561	501 321 214	441 880 441

3.5 - ETAT DE RESULTAT

Note 16 - Intérêts & revenus assimilés

PR 1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	3 967 525	5 130 858	9 483 531
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	174 964 632	164 965 765	341 357 193
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	72 882 484	68 038 428	137 440 163
IMMOBILIERS	61 946 884	60 745 459	126 024 278
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	21 057 487	17 878 330	39 059 027
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	40 482 516	42 560 810	86 216 693
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	406 880	306 319	748 558
AGRICOLAS	854 321	507 314	1 024 486
AUTRES CREDITS	10 493 503	3 984 078	11 696 555
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	4 531 212	7 146 273	11 865 633
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	5 432 093	6 110 344	14 127 504
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	18 689 987	18 390 197	39 050 292
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	134 148	43 672	128 282
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	10 675 013	10 662 334	21 872 722
INTERETS ASSIMILES SUR COMPT ORDINAIRE BCT, CCP ET TGT	0	210	210
INTERET ASSIMILES SUR COMPTES DE PRETS BCT	36 556	39 375	64 375
REPORT SUR OPERATION DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	3 367 515	3 611 574	7 632 500
COMMISSION A CARACTERE D'INTERET	7 270 942	7 011 176	14 175 637
TOTAL	189 607 170	180 758 958	372 713 446

Note 17 – Commissions

PR 2 - COMMISSIONS (EN PRODUITS)	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
COMMISSION FORFAITAIRE	32 850 124	26 171 770	55 267 886
** EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	18 351 412	14 075 473	29 490 800
** COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	2 071 380	2 216 242	3 560 264
** COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	684 796	591 103	1 339 554
** AUTRES COMMISSIONS	11 742 535	9 288 952	20 877 269
COMMISSION SUR AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 234 741	1 123 425	2 666 409
TOTAL	35 084 864	27 295 195	57 934 295

Note 18 - Revenus du portefeuille titres commercial

PR 3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	31 710 467	20 388 824	44 900 379
* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)	31 683 529	20 348 896	44 832 466
* BONS DE TRESOR COURT TERME	25 937	38 090	64 415
* EMPRUNT NATIONAUX "PRET SNCFT"	1 001	1 838	3 498
GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	1 147 995	1 178 010	3 521 031
GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	7 102 838	3 948 572	8 831 181
TOTAL	39 961 300	25 515 406	57 252 592

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

PR 4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	2 361 936	2 026 126	2 130 092
TOTAL	2 361 936	2 026 126	2 130 092

SOCIETE	30-06-2016	30-06-2015
DIVIDENDES	2 356 186	2 011 126
VISA	4 105	3 342
SGRC	180 000	420 000
Assurances Salim	604 676	552 376
VISA IN	4 085	3 385
SIFIB	63 000	63 000
SIM SICAR	74 855	74 855
MODERN LEASING	655 253	374 430
TANIT	4	4
SICAV BHP	59 828	57 703
SICAV BHO	416 011	196 932
SOPIVEL	190 995	190 995
Tunisie Clearing	38 374	30 604
Sté D�v-Econ Zarzis	0	43 500
ATI	65 000	0
JETONS DE PRESENCE	5 750	15 000
TOTAL	2 361 936	2 026 126

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

CH 1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	5 198 418	1 584 397	4 328 945
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	81 500 314	83 035 461	164 517 123
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	7 507 579	8 670 287	16 605 042
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	26 957 333	25 532 475	51 440 475
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	46 637 378	48 741 648	95 547 761
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODIFICATION COMPTABLE	398 024	91 051	923 845
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	11 501 773	10 022 570	21 573 669
EMPRUNTS EXTERIEURS	1 283 400	1 417 898	2 801 182
EMPRUNT (SOTACIB, BONA,NAFZAOUA)	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRES	7 323 372	4 744 113	11 455 943
EMPRUNT MAE	0	0	0
EMPRUNT B E I	1 710 864	2 211 586	4 202 201
EMPRUNT B A D	1 134 040	1 629 488	3 029 162
EMPRUNT SUBORDONNE	50 098	19 484	85 181
AUTRES INTERETS ET CHARGES	18 463 266	12 368 619	27 812 906
INT.ET CHARGES ASSIMILES/CPTA ORD.BCT, CCP ET TGT	14 547 519	9 810 296	22 483 005
DEPOT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	3 353 492	2 005 995	4 183 049
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE ASSIMILEES A DES INTERETS	562 254	552 328	1 146 852
T O T A L	116 663 771	107 011 046	218 232 642

Note 21 - Commissions encourus

CH 2 - COMMISSIONS ENCOURUES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
COMMISSIONS SUR OPERATION DE CHANGE	19 890	33 963	99 629
COMMISSION S/AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	2 233 176	2 230 471	5 235 852
COMMISSION BOURSIERE (SIFIB)	210 217	202 107	1 166 201
COMMISSION SUR OPERATION MONETIQUE	334 383	321 206	705 666
COMMISSION SUR TRANS. FOND	2 069	2 586	2 905
COMMISSION /AVALS RECUS DES BANQUES	6 834	0	1 480
COMMISSION VERSE A STICODIVAN	0	0	0
COMMISSION S/OP TELECOMPENSATION (SIBTEL)	117 500	110 000	229 086
COMMISSION SUR OPERATION IBS	1 300 000	1 285 000	2 528 081
COMMISSION SUR OPERATION SIC IMPRIMES	32 671	67 824	125 540
COMMISSION S/REGISTRE ACTION BH	29 502	29 502	57 553
COMMISSION S/FONDS COMMUN DE CREANCE "FCC"	187 500	190 000	359 772
COMMISSION S/REM SOPIVEL FSGET	0	22 246	34 741
AUTRES COMMISSIONS	12 500	0	24 827
T O T A L	2 253 066	2 264 434	5 335 481

Note 22 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

CH 4/ PR5 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	27 379 998	34 400 000	118 867 572
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	22 352 212	30 000 000	91 948 840
DOTAT. AUX CPTES PROVISION (COLLECTIVE)	946 230	3 000 000	11 565 435
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	4 081 556	1 400 000	6 871 379
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	8 481 917
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	0
CH 4/ PR5 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
REPRISES DES PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	1 577 520	700 000	67 245 868
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	0	0	63 787 352
REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	1 577 520	700 000	3 458 515
SOLDE NET	-25 802 477	-33 700 000	-51 621 704

Note 23 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	9 803 160	5 000 000	23 282 820
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	9 698 836	1 500 000	5 668 116
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	104 324	3 500 000	17 614 704
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	0
MOINS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0	0
CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	389 122	0	1 880 606
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	497 034
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	389 122	0	1 383 572
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0	0
SOLDE NET	-9 414 038	-5 000 000	-21 402 214

Note 24 - Autres produits d'exploitation

PR 7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	43 436	35 319	321 496
AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	5 937 617	6 046 357	13 524 295
PROD./OPERATIONS D'ASSURANCES	1 707 901	1 200 299	3 828 545
CHARGES NON IMPUTABLES	1 841 106	1 584 124	2 976 961
AUTRES PRODUIT ACCESSOIRES	2 388 610	3 261 934	6 718 789
TOTAL	5 981 053	6 081 676	13 845 792

Note 25 - Charges de personnel

CH 6 - FRAIS DE PERSONNEL	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
SALAIRES ET TRAITEMENTS	32 281 836	30 641 608	62 703 109
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13^{ème} & p.rendement)	22 848 143	21 487 984	45 105 381
HEURES SUPPLEMENTAIRES	75 554	62 311	210 157
INDEMNITES	3 734 515	3 501 182	6 912 040
INDEMNITE DE REPRESENTATION	857 292	858 438	1 681 778
INDEMNITE DE TRANSPORT	1 174 551	1 194 987	2 351 154
INDEMNITE DE FONCTION	525 590	519 416	1 020 351
AUTRES INDEMNITES SERVIES	1 177 083	928 340	1 858 757
PRIMES	3 214 192	3 268 893	5 788 283
PRIME DE TECHNICITE	142 769	144 031	283 618
PRIME DE BILAN A PAYER	2 670 003	2 723 812	4 806 926
PRIME EXCEPTIONNELLE	0	0	0
PRIME DE SCOLARITE	401 420	401 050	697 740
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	73 674	79 124	155 096
BONS D'ESSENCE	896 743	889 442	1 816 373
ENVELOPPE	1 303 908	1 211 709	2 423 418
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	135 107	140 962	292 361
CHARGES SOCIALES	9 386 200	7 975 024	17 810 360
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	10 488	32 040	870 346
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL (y COMPRIS AVANTAGE EN NATURE, F.MEDICA.F.F.BANCAIRES)	4 228 890	3 861 358	7 325 889
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	1 075 514	1 005 438	2 044 629
TOTAL	46 982 928	43 515 468	90 754 333

Note 26 - Charges générales d'exploitation

CH 7 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	884 393	530 221	1 359 654
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	12 955 210	11 678 242	24 133 910
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	1 937 500	1 703 945	3 736 369
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	547 500	565 011	1 004 619
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 344 564	4 961 335	10 203 658
JETONS DE PRESENCE	226 875	96 250	116 250
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	4 179 824	3 723 054	7 831 119
IMPOTS ET TAXES	718 947	628 647	1 241 895
TOTAL	13 839 603	12 208 462	25 493 564

Note 27 - Dotation aux amortissements et provision sur immob.et résultat des correction des valeurs sur immobilisation

CH 8 - DOTATION AUX AMORTIS.ET PROVISION /IMMOBILIS.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATION	4 220 316	3 800 672	8 679 828
DOTATIONS AUX PROV SUR IMMOBILISATION	0	0	0
DOTAT.AUX AMORTISSEMENT LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	0	0	0
TOTAL	4 220 316	3 800 672	8 679 828

Note 28 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

PR8/CH9 SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
CH9 PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	3 366	260 665	262 901
CHARGES ORDINAIRES	3 366	260 665	262 901
* MOINS VALUE S/CESSION D'IMMOBILISATIONS	532	258 125	258 125
<i>INCORPORELLES</i>	0	0	0
<i>CORPORELLES</i>	532	258 125	258 125
* AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 834	2 540	4 776
<i>PERTES EXCEPTIONNELS</i>	2 834	2 540	4 776
PR8 SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
GAINS PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	173 055	145 993	151 707
PRODUITS ORDINAIRES	173 055	145 993	151 707
* PLUS VALUE S/CESSION D'IMMOBILISATIONS	170 513	143 703	143 703
<i>INCORPORELLES</i>	0	0	0
<i>CORPORELLES</i>	170 513	143 703	143 703
* AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 542	2 290	8 004
<i>PROFITS EXCEPTIONNELS</i>	2 542	2 290	8 004
SOLDE NET	169 689	-114 673	-111 194

Note 29 – Impôt sur les sociétés

CH 11 - IMPOTS SUR LES SOCIETES	30-06-2016	30-06-2015	31-12-2015
IMPOTS SUR LE BENEFICE (*)	16 365 369	482 578	11 661 489
TOTAL	16 365 369	482 578	11 661 489

(*) La charge d'impôt sur les bénéfices a été déterminée sur la base du taux du droit commun (35 %) au titre du premier semestre 2016 qui totalise un montant de 16 365 369 DT et compte tenu d'un réinvestissement exonéré à réaliser de l'ordre de 16 000 000 contre une charge de 482 578 DT au 30 juin 2015 qui a été déterminée sur la base du minimum d'impôt au taux de 0,2% du chiffre d'affaires brut.

3.6- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Notes 30 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse, BCT et CCP.	163 984 707	156 388 449	124 532 318
Créances sur établissement bancaire	1 133 964 136	360 606 226	588 244 126
Titres de transaction	187 623 199	707 316 736	849 511 289
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	1 485 572 042	1 224 311 411	1 562 287 733

3.7- TABLEAU DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS AU 30.06.2016 (en mD)

INTITULES	31. 12. 2014	DOTAT° 2015	REP 2015	MODF. CPTLE	31. 12. 2015	DOTAT° 2016	REP 2016	30. 06. 2016
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	624 016	47 567	61 816	-	609 767	5 458	-	615 226
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A COLLECTIVES)	57 352	11 565	-	-	68 918	946	-	69 864
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ADDITIONNELLES AYANT ANCIT. CL 4)	92 066	44 382	1 971	-	134 477	16 894	-	151 371
ÉCART COMPTE DES CREDITS	261	-	-	-	261	-	-	261
INTER ETSSUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	484	-	-	-	484	-	-	484
ECARTS SUR RAPP DES COMPTES DECREDITS	14 201	-	-	-	14 201	-	-	14 201
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	72	-	-	-	72	-	-	72
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	142	-	-	-	142	-	-	142
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	48	-	-	-	48	-	-	48
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)	930	-	-	-	930	-	-	930
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	16 137	-	-	-	16 137	-	-	16 137
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	789 572	103 514	63 787	-	829 299	23 298	-	852 597
ECART EPARGNE LOGEMENT	3	-	-	-	3	-	-	3
ECART INTERET /MVTS NON IDENTIFIES	1 738	-	-	-	1 738	-	-	1 738
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 741	-	-	-	1 741	-	-	1 741
DIFFERENCEDE CHANGESUR CREDIT US-AID	-	-	-	-	-	-	-	-
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	183	-	-	-	183	-	-	183
COMPTES BCT EN DEVISES	209	-	-	-	209	-	-	209
INSTANCES BANCAIRES	391	-	-	-	391	-	-	391
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	24 778	6 871	3 459	-	28 191	4 082	2 572	27 100
TITRES DE PARTICIPATION	38 330	17 615	1 384	-	54 561	9 699	-	64 260
TITRES DE PLACEMENT	46 086	5 668	497	-	51 257	104	389	50 972
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	111 326	30 154	5 339	-	136 141	13 885	2 961	144 465
TOTAL DES PROVISIONS	900 898	133 668	69 126	-	965 440	37 183	2 961	997 062

**Messieurs les Actionnaires
de la Banque de l'Habitat**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRÊTES AU 30 JUIN 2016**

1. En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 30 juin 2016.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. L'établissement et la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.
3. Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, font apparaître un total bilan net de 7 809 751 Mille Dinars et un bénéfice net de 37 624 Mille Dinars, arrêtés compte tenu :
 - D'une dotation aux provisions pour dépréciation des engagements de la clientèle de 23 298 Mille Dinars, dont 946 Mille Dinars au titre des provisions collectives ;
 - D'une dotation aux provisions pour dépréciation du portefeuille investissement de 9 803 Mille Dinars ;
 - Et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 16 365 Mille Dinars déterminé sur des bases estimatives compte tenu d'un réinvestissement en fonds gérés à réaliser auprès des SICAR.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

5. Le système comptable en vigueur à la banque comporte des défaillances majeures qui n'ont pas permis la justification et l'apurement de certains comptes et suspens comptables, et qui ont, corrélativement, limité l'étendue de la révision des comptes en matière de diligences d'audit qui devraient être accomplies, particulièrement, sur ces soldes. Lesdits soldes et suspens se rapportent, principalement, aux comptes d'engagement, aux comptes des ressources spéciales, à certains comptes de caisse, aux comptes inter-siège, aux comptes d'attente et de régularisation et à certains comptes d'encaissement chèques et effets.

Certains de ces suspens font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements sur les états financiers de la banque, qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires.

6. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 2.2, 2.4 & 2.8, le changement de méthode de détermination des provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle et du portefeuille titres n'a pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers arrêtés au 30 juin 2015.

Conséquemment, nous réservons notre avis quant à la comparabilité des états financiers arrêtés au 30 juin 2016 avec les états financiers arrêtés au cours des périodes antérieures.

7. La Banque n'a pas porté au niveau de ses notes aux états financiers certaines informations à fournir conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Conclusion avec réserves

8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des points 5, 6 et 7 susmentionnés, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2016, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

9. Sans remettre en cause la conclusion avec réserves indiquée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les notes aux états financiers 2.2 & 2.8. La Banque a, en effet, adopté pour la première fois, pour les besoins de l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2016, une méthode de détermination des provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle, par recours à des techniques de mesure basées sur l'estimation faite selon des procédures simplifiées comparativement à celles qui sont requises pour l'élaboration des états financiers annuels. Particulièrement dans cette méthode, les valeurs de garanties, ayant servi au calcul des provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle au 30 juin 2016 ont été déterminées sur la base de techniques d'extrapolation statistique pour les relations nouvellement classées et sur la base des valeurs de garanties arrêtées à fin 2015 pour les relations antérieurement classées.
10. Rappelons qu'antérieurement, les dotations aux provisions étaient déterminées d'une manière forfaitaire à chaque arrêté intermédiaire.

Tunis, le 02/09/2016

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



P/Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA (CRG Audit) et Mr Nizar BARKIA (K.B.H Audit et Conseil).

BILAN
Arrêté au 30 juin 2016
(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	NOTE	30-juin-16	30-juin-15	31-déc.-15
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1	54 033	54 033	54 033
Amortissements	2	(52 450)	(50 055)	(51 435)
Immobilisations corporelles	3	62 008 161	61 099 889	61 879 665
Amortissements	4	(17 959 996)	(13 862 099)	(15 954 286)
Immobilisations financières	5	3 677 802	3 780 808	4 008 966
Provision sur immobilisations financières	5	0	(41 000)	0
Total des actifs immobilisés		47 727 551	50 981 576	49 936 944
Autres actifs non courants	6	1 010 303	794 393	533 242
Total des actifs non courants		48 737 853	51 775 970	50 470 186
Actifs courants				
Stock	7	16 951 121	18 320 500	19 208 019
Provisions sur stocks	8	(142 707)	(143 707)	(142 707)
Clients et comptes rattachés	9	12 218 050	11 899 631	9 711 133
Provisions pour dépréciation des clients	10	(506 119)	(535 119)	(380 119)
Autres actifs courants	11	4 882 802	9 568 809	7 586 621
Placements et autres actifs financiers	12	2 334 200	2 137 000	2 137 000
Liquidités et équivalent de liquidités	13	664 230	1 160 172	1 199 837
Total des actifs courants		36 401 577	42 407 287	39 319 784
Total des actifs		85 139 431	94 183 256	89 789 970

BILAN
Arrêté au 30 juin 2016
(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	30-juin-16	30-juin-15	31-déc.-15
Capitaux propres				
Capital social	14	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Réserves légales	15	553 146	553 146	553 146
Résultats reportés	16	2 074 879	2 063 534	2 063 534
Autres capitaux propres	17	7 200 823	8 405 774	7 242 014
Total des capitaux propres avant résultat		36 028 848	37 222 454	36 058 694
Résultat de l'exercice		(3 299 037)	759 811	11 344
Total des capitaux propres avant affectation		32 729 811	37 982 265	36 070 038
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	18	12 204 115	15 160 138	13 624 971
Total passifs non courants		12 204 115	15 160 138	13 624 971
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	19	17 559 025	25 487 226	18 290 190
Autres passifs courants	20	1 541 390	3 120 115	1 675 327
Concours bancaires et autres passifs financiers	21	21 105 091	12 433 512	20 129 444
Total des passifs courants		40 205 506	41 040 854	40 094 961
Total des passifs		52 409 620	56 200 992	53 719 932
Total des capitaux propres et des passifs		85 139 431	94 183 256	89 789 970

Etat de résultat
Arrêté au 30 juin 2016
(exprimé en dinars tunisien)

	NOTE	30-juin-16	30-juin-15	31-déc.-15
Produits d'exploitation				
Revenus	22	21 420 937	20 630 103	38 888 848
Autres produits d'exploitation	23	203 216	684 662	412 588
Total des produits d'exploitation		21 624 152	21 314 764	39 301 436
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de PF et des encours (en + ou -)	24	2 292 844	(1 630 493)	(1 927 142)
Achats d'approvisionnement et MP consommés	25	12 882 532	13 441 665	24 178 373
Charges de personnel	26	2 884 981	2 561 662	5 053 471
Dotations aux amortissements et aux provisions	27	2 631 650	2 496 853	4 663 123
Autres charges d'exploitation	28	1 562 179	1 776 882	3 193 980
Total des charges d'exploitation		22 254 186	18 646 569	35 161 804
Résultat d'exploitation		(630 034)	2 668 195	4 139 632
Charges financières nettes	29	2 727 296	2 026 721	4 259 598
Produits des placements	30	74 856	126 643	167 668
Autres gains ordinaires	31	70 276	943	4 030
Autres pertes ordinaires	32	86 838	9 249	40 387
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(3 299 037)	759 811	11 344
Impôt sur les bénéfices	33	0	0	0
Résultat des activités ordinaires après impôt		(3 299 037)	759 811	11 344
Résultat net de l'exercice		(3 299 037)	759 811	11 344

Etat des flux de trésorerie
Arrêté au 30 juin 2016
(exprimé en dinars tunisien)

	NOTE	30-juin-16	30-juin-15	31-déc.-15
Flux de trésorerie liés a l'exploitation				
Résultat net		(3 299 037)	759 811	11 344
Ajustements pour :				
Amortissements et provisions		2 631 650	2 496 853	4 663 123
Quote part subvention d'investissement		(141 191)	(181 046)	(1 244 806)
Variation des :				
Stocks		2 256 898	(1 328 241)	(2 215 760)
Créances		(2 506 917)	(4 700 735)	(2 512 238)
Autres actifs		2 703 819	(332 256)	1 649 933
Fournisseurs et autres dettes		(865 103)	7 296 358	(854 955)
Cession des immobilisations		(97 810)		
Flux de trésorerie provenant de (affectés a) l'exploitation		682 310	4 010 743	(503 359)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	34	(1 104 481)	(856 967)	(2 135 806)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	97 810	0	0
Décaissement affectés a l'acquisition d'immobilisations financières	36	(16 036)	(274 993)	(503 151)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	37	150 000	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements		(872 707)	(1 131 960)	(2 638 957)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissement de titre de placement	38	700 000	2 300 000	4 300 000
Décaissement de titre de placement	38	(700 000)	(700 000)	(2 700 000)
Rachat des actions propres		100 000	0	(100 000)
Dividendes et autres distributions	39	0	(1 572 000)	(1 572 000)
Encaissements provenant des emprunts	40	2 415 675	286 551	3 556 077
Remboursements d'emprunts	41	(4 595 051)	(1 620 745)	(4 472 129)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(2 079 376)	(1 306 194)	(988 052)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0	0
Variation de trésorerie		(2 269 773)	1 572 589	(4 130 368)
Trésorerie au début de l'exercice		(9 326 262)	(5 195 894)	(5 195 894)
Trésorerie a la clôture de l'exercice	42	(11 596 034)	(3 623 303)	(9 326 262)

Notes aux Etats Financiers

Les états financiers de la société SOTEMAIL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996.

Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 01^{er} Janvier 2016 au 30 Juin 2016 totalisant au bilan de 85 139 431 dinars et dégageant un résultat négatif de 3 299 037 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

I- Présentation de la société :

La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2015 à 26 200 000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation de carreaux en céramique et grés en porcelaine pour le revêtement de sol et mur. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

II- Les Principes, Règles et Méthodes Comptables :

II.1- Unité Monétaire :

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

II.2- Les immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

* Logiciels	33%
* Constructions	5%
* Installations Techniques, matériel et outillage	6,67%
* Matériel industriel à statut juridique particulier	6,67%
* Matériel de transport	20%
* Matériel de transport à statut juridique particulier	20%
* Mobilier et matériel de bureau	10%
* Matériel informatique	15%
* Agencement, aménagement et installation	10%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de leasing.

II.3- Les Emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.4- La Valorisation Des Stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et

Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

III.5- La Comptabilisation Des Revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III- Notes Sur Le Bilan :

Note 1 : Immobilisations incorporelles

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Logiciels	54 033	54 033	54 033
Total	<u>54 033</u>	<u>54 033</u>	<u>54 033</u>

Note 2 : Amortissement immobilisations incorporelles

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Amortissements Logiciels	(52 450)	(50 055)	(51 435)
Total	<u>(52 450)</u>	<u>(50 055)</u>	<u>(51 435)</u>

Note 3 : Immobilisations corporelles

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Terrains	851 884	851 884	851 884
* Matériels roulants	225 030	257 860	257 860
* M.T à statuts juridiques particuliers	2 204 439	2 120 882	2 269 419
* Matériels industriel à statut juridique particulier	3 861 591	3 861 591	3 861 591
* Matériels informatiques	122 569	112 800	118 673
* Matériels de bureaux	84 342	81 817	81 817
* Constructions	9 679 518	9 316 937	9 563 104
* Matériels industriels	41 485 073	41 089 674	41 421 932
* Agencements et ménagements divers	3 253 411	3 166 070	3 213 082
* Immobilisations en cours	0	70	0
* Avance versée / commande d'immobilisations	120 000	120 000	120 000
* Avance Fournisseurs d'immobilisations	120 304	120 304	120 304
Total	<u>62 008 161</u>	<u>61 099 889</u>	<u>61 879 665</u>

Note 4 : Amortissement immobilisations corporelles

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Amortissements Matériels de transports	(192 780)	(195 693)	(212 777)
* Amortissements Matériels de transports à statut juridique particulier	(1 628 284)	(1 359 536)	(1 530 616)
* Amortissements Matériels industriels à statut juridique particulier	(725 609)	(477 616)	(596 836)
* Amortissements Matériels informatiques	(77 559)	(62 878)	(70 349)
* Amortissements Constructions	(2 226 653)	(1 732 349)	(1 976 871)
* Amortissements Matériels industriels	(11 516 742)	(8 794 636)	(10 151 402)
* Amortissements Agencements et aménagements	(1 567 284)	(1 222 433)	(1 394 423)
* Amortissements Matériels MMB	(25 086)	(16 958)	(21 012)
Total	<u>(17 959 996)</u>	<u>(13 862 099)</u>	<u>(15 954 286)</u>

Note 5 : Immobilisations financières

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Titre de participation	3 049 128	3 049 128	3 246 328
*Provision pour Dép. des Titres de participation	0	(41 000)	0
*Dépôt et cautionnements	389 908	387 679	387 179
*Fonds de garantie UNIFACTOR	225 459	333 619	375 459
*Fonds de garantie Tunisie factoring	13 306	10 382	0
Total	<u>3 677 802</u>	<u>3 739 808</u>	<u>4 008 966</u>

TABLEAU DETAILLE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Au 31/12/2015	Acquisitions / Libération	Reclassement	Au 30/06/2016	Provisions	VCN au 30/06/2016	% de détention
SOMOCER NEGOCE	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,87%
SAPHIR	75 000	0	0	75 000	0	75 000	15,00%
ABC	2 700 000	0	0	2 700 000	0	2 700 000	31,27%
SOMOSAN	50 000	0	0	50 000	0	50 000	0,41%
LTD "KIT"	214 128	0	0	214 128	0	214 128	99,00%
STB	197 200	0	197 200	0	0	0	
TOTAL	3 246 328	0	197 200	3 049 128	0	3 049 128	

Note 6 : Autres actifs non courants

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* <u>Frais préliminaires</u>	993 060	993 060	993 060
Moins (Amortissements)	(733 678)	(244 560)	(489 119)
Frais préliminaires nettes	259 381	748 500	503 941
* <u>Charge à répartir</u>	843 595	652 257	0
Moins (Amortissements)	(140 585)	(652 257)	0
Charges à répartir nettes	703 010	0	0
* <u>Ecart de conversion</u>	203 788	160 656	169 208
Moins (Amortissements)	(155 878)	(114 764)	(139 907)
Ecarts de conversions nettes	47 911	45 893	29 301
Total	<u>1 010 303</u>	<u>794 393</u>	<u>533 242</u>

- La résorption des charges à répartir et des frais préliminaires se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est de 3 ans.
- L'écart de conversion est amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire correspondant et ce comme suit :

Emprunt	Montant en devises	Valeur brute	Durée d'Amortissement	Amortissement au 30-06-2016	Σ Amortissements	valeur nette
LB	901 000	62 313	3	0	62 314	0
		24 027	2	0	24 027	0
RICOTH	788 800	92 112	5	9 211	64 479	27 633
		24 074	4	3 009	15 047	9 027
		- 15 792	4	- 1 974	- 9 870	- 5 922
		- 26 078	3	- 4 346	- 13 039	- 13 039
		8 551	3	1 425	4 275	4 275
		34 581	2	8 645	8 645	25 936
Total		203 788		15 970	155 878	47 911

Note 7 : Stocks

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Stocks M.P et consommables	4 143 170	3 516 354	4 107 224
* Stocks PF et en cours	12 807 952	14 804 147	15 100 796
Total	<u>16 951 121</u>	<u>18 320 500</u>	<u>19 208 019</u>

Note 8 : Provision sur stocks

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Provisions sur stocks PF	(142 707)	(143 707)	(142 707)
Total	<u>(142 707)</u>	<u>(143 707)</u>	<u>(142 707)</u>

Note 9 : Clients et comptes rattachés

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Clients ordinaires	11 010 127	10 911 796	7 771 874
* Clients effet à recevoir	959 804	559 716	1 559 140
* Clients douteux	380 119	380 119	380 119
* Clients avoirs à établir	(132 000)	0	0
* Clients factures à établir	0	48 000	0
Total	<u>12 218 050</u>	<u>11 899 631</u>	<u>9 711 133</u>

Note 10 : Provision pour dépréciation des clients

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Provision pour dépréciation des Clients et C.R	(506 119)	(535 119)	(380 119)
Total	<u>(506 119)</u>	<u>(535 119)</u>	<u>(380 119)</u>

Note 11 : Autres actifs courants

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Personnel	549 501	480 426	606 471
* Etats et collectivités publiques	569 668	1 978 870	1 412 230
* Fournisseurs débiteurs	3 009 393	4 747 399	3 704 555
* Débiteurs divers	583 956	363 255	531 389
* Produit à recevoir	19 250	1 885 616	1 067 885
* Compte de régularisation actif	98 472	113 244	211 530
* RRR à obtenir	52 562	0	52 562
Total	<u>4 882 802</u>	<u>9 568 809</u>	<u>7 586 621</u>

Note 12 : Placements et autres actifs financiers

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Titres de placements	2 334 200	2 137 000	2 137 000
Total	<u>2 334 200</u>	<u>2 137 000</u>	<u>2 137 000</u>

- Ces placements sont détaillés conformément au paragraphe 27 de la NCT 07 au tableau suivant :

<i>Désignation</i>	Au 31/12/2015	Acquisition / Libération	Reclassement	Remboursement /émission	Au 30/06/2016
Billet de trésorerie émis par AB CORPORATION	1 437 000	0	0	0	1 437 000
Placement auprès de la BNA	700 000	700 000	0	700 000	700 000
Placement STB	0	0	197 200	0	197 200
TOTAL DES PLACEMENTS	2 137 000	700 000	197 200	700 000	2 334 200

Note 13 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Effets à l'encaissement	0	0	892 793
* Banques	630 198	1 018 790	302 451
* Caisse	34 032	141 383	4 594
Total	<u>664 230</u>	<u>1 160 172</u>	<u>1 199 837</u>

Note 14 : Le capital social

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Capital	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Total	<u>26 200 000</u>	<u>26 200 000</u>	<u>26 200 000</u>

- Le capital social de notre société s'élève à 26 200 000 dinars divisé en 26 200 000 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Note 15 : Réserves légales

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Réserves légales	553 146	553 146	553 146
Total	<u>553 146</u>	<u>553 146</u>	<u>553 146</u>

Note 16 : Résultats reportés

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Résultats reportés	2 074 879	2 063 534	2 063 534
Total	<u>2 074 879</u>	<u>2 063 534</u>	<u>2 063 534</u>

Note 17 : Autres capitaux propres

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Primes d'émissions	4 800 000	4 800 000	4 800 000
*Actions propres	0	0	(100 000)
*Subvention d'investissements	2 400 823	3 605 774	2 542 014
Total	<u>7 200 823</u>	<u>8 405 774</u>	<u>7 242 014</u>

- La société a encaissé au cours des exercices 2006 et 2008 deux subventions d'investissements pour un montant de 750 000 dinars chacune. Les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises.
- La société a encaissé au cours de l'exercice 2014 une subvention d'investissement dans le cadre d'un programme de mise a niveau pour un montant de 1 645 246 dinars.
- La société a encaissé au cours de l'exercice 2016 une subvention d'investissement dans le cadre d'un programme de mise a niveau pour un montant de 852 077 dinars.
- Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.
- Les mouvements des capitaux propres pour le premier semestre de l'exercice 2016 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Aff. de résultat 2015	Résultat de l'exercice	Rem. actions propres	Amts subvention	Solde au 30/06/2016
Capital	26 200 000					26 200 000
Réserves légales	553 146					553 146
Prime d'émission	4 800 000					4 800 000
Actions propres	(100 000)			100 000		0
Résultats reportés	2 063 534					2 063 534
Subvention d'investis	3 997 323					3 997 323
Sub d'inves inscrite au résultat	(1 455 309)				(141 191)	(1 596 500)
Résultat de l'exercice 2015	11 344					11 344
Résultat Au 30-06-2016			(3 299 037)			(3 299 037)
Total	36 070 038	0	(3 299 037)	100 000	(141 191)	32 729 811

Note 18 : Emprunts

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Emprunt leasing	1 187 273	1 879 662	1 562 280
*Emprunt BH (1)	0	0	0
*Emprunt BNA	1 999 996	2 666 664	2 333 330
*Emprunt BH (2)	5 865 738	6 431 939	6 060 396
*Emprunt BTK	2 958 799	3 666 851	3 318 926
*Emprunt Fournisseurs d'immobilisations	192 309	515 023	350 038
Total	<u>12 204 115</u>	<u>15 160 138</u>	<u>13 624 971</u>

Note 19 : Les fournisseurs et comptes rattachés

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Fournisseurs d'exploitations	12 826 246	9 201 341	11 812 696
*Fournisseurs d'immobilisations	89 834	490 512	363 475
*Fournisseurs effets à payer	4 437 386	15 400 140	5 815 485
*Fournisseurs retenue de garantie	205 559	307 788	205 559
*Fournisseurs factures non parvenues	0	87 445	92 975
Total	<u>17 559 025</u>	<u>25 487 226</u>	<u>18 290 190</u>

Note 20 : Autres passifs courants

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Personnel	223 106	249 163	9 160
*Etat et collectivités publiques	834 962	232 468	290 157
*Actionnaires dividende à payer	1 952	1 573 050	471 980
*Créditeurs divers	944	226 494	201 415
*Charges à payer	480 426	838 940	702 616
Total	<u>1 541 390</u>	<u>3 120 115</u>	<u>1 675 327</u>

Note 21 : Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Découverts bancaires	12 260 265	4 783 476	10 526 099
*Emprunt courant	4 810 000	3 050 000	5 150 000
*Intérêts courus et non échus	169 303	422 535	241 459
*Échéance à moins d'1 an leasing	798 644	939 795	921 437
*Échéance à moins d'1 an emprunt BNA	666 668	666 668	666 668
*Échéance à moins d'1 an emprunt BH	743 527	1 069 220	1 084 461
*Échéance à moins d'1 an emprunt BTK	708 052	333 149	681 074
*Échéance à moins d'1 an fournisseurs d'immobilisations	948 633	1 168 669	858 247
Total	<u>21 105 091</u>	<u>12 433 512</u>	<u>20 129 444</u>

IV-Notes Sur L'état de résultat :

Note 22 : Revenus

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Ventes locaux GRES 18%	19 759 417	18 188 750	34 706 595
* Ventes locaux GRES 22,5%	0	0	0
* Ventes à l'export	1 778 207	2 523 892	4 164 823
* R.R.R accordés	(132 000)	(129 000)	0
* Vente en suspension	15 313	46 460	17 430
Total	<u>21 420 937</u>	<u>20 630 103</u>	<u>38 888 848</u>

Note 23 : Autres produits d'exploitation

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Quote parts des subventions d'investissement	141 191	181 047	226 291
*Transfert de charges	62 025	503 615	186 297
Total	<u>203 216</u>	<u>684 662</u>	<u>412 588</u>

Note 24 : Variations des produits finis et encours

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Variations de stocks	2 292 844	(1 630 493)	(1 927 142)
Total	<u>2 292 844</u>	<u>(1 630 493)</u>	<u>(1 927 142)</u>

Note 25 : Achats d'approvisionnements et MP consommés

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Achats Matières	9 062 699	9 157 379	16 502 029
* Achats d'approvisionnements	1 632 492	1 933 051	3 784 526
* Variations de stocks MP et approvisionnements	(35 946)	302 252	(288 618)
* Achats non stockés	2 223 287	2 048 984	4 180 436
Total	<u>12 882 532</u>	<u>13 441 665</u>	<u>24 178 373</u>

Note 26 : Charges de personnel

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Salaire et complément de salaire	2 564 304	2 382 532	4 504 516
* Charges sociales légales	320 677	179 130	548 955
Total	<u>2 884 981</u>	<u>2 561 662</u>	<u>5 053 471</u>

Note 27 : Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*D.A.P immobilisations corporelles et incorporelles	2 489 680	2 277 561	4 615 687
*D.A.P pour dépréciation stocks	0	1 000	0
*D.A.P pour dépréciation clients	126 000	155 000	0
*D.A.P pour dép. des Titres de participation	0	41 000	0

*D.A.P "Ecart de conversion"	15 970	22 292	47 435
Total	<u>2 631 650</u>	<u>2 496 853</u>	<u>4 663 123</u>

Note 28 : Autres charges d'exploitations

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Locations	123 546	130 315	213 237
*Entretien et réparation	111 171	125 090	255 385
*Assurances	109 435	105 050	231 010
*Etudes, recherche et divers services	0	0	0
*Autres services extérieurs	14 210	9 606	17 605
*Honoraires	220 220	221 000	383 125
*Frais de formations professionnels	2 471	1 680	1 680
*Publicité	171 453	487 050	529 173
*Transports sur achats	0	5 041	5 371
*Transports sur ventes	187 626	204 866	382 001
*Dons cotisations et subventions	43 000	45 000	104 129
*Jetons de présence	65 625	62 502	146 250
*Voyages et déplacements	64 967	104 281	336 416
*Missions et réceptions	47 695	39 912	55 914
*Cadeaux	0	0	0
*Frais de PTT et télécom	45 820	44 047	82 306
*Commissions bancaires	204 469	103 527	292 310
*Impôts et taxes	150 473	87 915	158 069
Total	<u>1 562 179</u>	<u>1 776 882</u>	<u>3 193 980</u>

Note 29 : Charges financières nettes

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Intérêt sur opération escompte	532 829	559 319	1 145 808
*Intérêt débiteurs	393 181	361 189	739 261
*Intérêt sur crédit de gestion	285 185	196 559	517 108
*Intérêt des emprunts et dettes	455 038	514 797	1 069 146
*Intérêt leasing	110 164	144 477	272 354
*Escompte accordé	198 112	118 254	342 865
*Pertes de change	752 787	132 126	295 516
*Gain de change			(122 459)
Total	<u>2 727 296</u>	<u>2 026 721</u>	<u>4 259 598</u>

Note 30 : Produits des placements

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Produits financiers	71 763	49 811	167 668
*Gain de change	3 093	76 832	0
Total	<u>74 856</u>	<u>126 643</u>	<u>167 668</u>

Note 31 : Autres gains ordinaires

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Autres gains : différence de règlement	70 276	943	4 030
*Reprises / provision clients	0	0	0
*Produits / Cession Actifs	0	0	0
Total	<u>70 276</u>	<u>943</u>	<u>4 030</u>

Note 32 : Autres pertes ordinaires

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Autres pertes	86 838	9 249	40 387
Total	<u>86 838</u>	<u>9 249</u>	<u>40 387</u>

Note 33 : Impôts sur les sociétés

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
*Impôt sur les sociétés	0	0	0
Total	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

V- Notes Sur L'état des Flux de trésorerie :

Note 34 : Décaï affectés à l'acquisition d'immo. corp et incorp

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Outillage industriel	(63 141)	(298 571)	(900 368)
* Grosses réparations four 1	0	(43 200)	0
* Grosses réparations four 2	0	(108 153)	0
* Grosses réparations ligne 1	0	(108 614)	0
* Ligne de production n°2	0	(9 571)	0
* Ligne de production n° 2 en cours	0	(70)	0
* Matériel informatique	(3 896)	(9 302)	(15 175)
* Matériels de bureaux	(2 526)	(41 674)	(41 674)
* AAI divers	(40 329)	(4 479)	(51 491)
* Construction usine	(120 394)	(1 081 202)	(1 219 731)
* Construction usine en cours	0	1 028 688	1 028 688
* Construction Administration	6 000	(780 972)	(888 610)
* Construction Administration en cours	0	247 629	0
* Construction métallique	(2 021)	(13 177)	(13 177)
* Construction métallique en cours	0	0	247 629
* Matériel de transport	0	(35 000)	(35 000)
* AAI électricité	0	(241 669)	(241 669)
* AAI électricité en cours	0	186 100	186 100
* AAI gaz	0	(6 950)	(6 950)
* Matériels de transport à statut juridique particulier	0	0	(148 537)
* Matériels industriels à statut juridique particulier	0	(286 442)	(286 442)
* Avance versée / commande d'immobilisations	0	233 072	233 072
* Fournisseurs d'immobilisations	0	490 512	0
* Charges à répartir	(843 595)	0	0
* Ecart de conversion	(34 580)	26 078	17 527
Total	(1 104 481)	(856 967)	(2 135 806)

Note 35 : Encaï. provenant de la cession des immo. Corporelles

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Matériels de transport	32 830	0	0
* Matériels de transport à statut juridique particulier	64 980	0	0
Total	97 810	0	0

Note 36 : Décaï. affectés à l'acquisition d'immobs financières

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Titres de participation	0	(214 128)	(411 328)
* Dépôt et cautionnements	(2 729)	(1 746)	(1 246)
* Fond de garantie UNIFACTOR	0	(59 119)	(100 959)

* Fond de garantie TUNISIE FACTORING	(13 306)	0	10 382
Total	(16 036)	(274 993)	(503 151)

Note 37 : Encaï. provenant de la cession d'immo. financières

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Fond de garantie UNIFACTOR	150 000	0	0
Total	150 000	0	0

Note 38 : Encaï. et Décaï. de titre de placement

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Encaissement titres de placements	700 000	2 300 000	4 300 000
* Décaissement titres de placements	(700 000)	(700 000)	(2 700 000)
Total	0	1 600 000	1 600 000

Note 39 : Dividendes et autres distributions

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Distribution dividendes	0	(1 572 000)	(1 572 000)
Total	0	(1 572 000)	(1 572 000)

Note 40 : Encaissements d'emprunts

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Emprunt leasing	0	286 551	435 123
* Emprunt LB	32 948	0	4 341
* Emprunt RICOTH	72 727	0	16 612
* Emprunts courants	2 310 000	0	3 100 000
Total	2 415 675	286 551	3 556 077

Note 41 : Remboursements d'emprunts

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Emprunts courants	(2 650 000)	0	(1 000 000)
* Intérêts courus et non échus	(72 156)	276 058	94 982
* Échéance à moins d'1 an leasing	(497 832)	(469 308)	(953 619)
* Échéance à moins d'1 an emprunt BH	(535 593)	(342 969)	(681 700)
* Échéance à moins d'1 an emprunt BNA	(333 334)	(500 001)	(833 335)
* Échéance à moins d'1 an Crédit fournisseurs	(172 986)	(584 525)	(1 080 886)
* Échéance à moins d'1 an emprunt BTK	(333 149)	0	(17 571)
Total	(4 595 051)	(1 620 745)	(4 472 129)

Note 42 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Banques	(11 630 067)	(3 764 686)	(9 330 856)
* Caisse	34 032	141 383	4 594
Total	(11 596 034)	(3 623 304)	(9 326 262)

VI- Informations sur les parties liées :

1 - Ventes – clients :

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Société A.B.C.	1 822 982	1 557 620	2 463 218
* Société SOMOCER	335 807	592 864	5 167 140
* Société AGRIMED	0	0	5 941
* Société SANIMED	0	597	1 026
Total	<u>2 158 789</u>	<u>2 151 081</u>	<u>7 637 325</u>

(*) : Chiffre d'affaires TTC en DT

2 - Achats - fournisseurs :

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
* Société A.B.C.	5 144	244	244
* Société SOMOCER	9 829 172	8 611 802	16 472 886
* Société AB CORPORATION	78 058	148 682	0
Total	<u>9 912 374</u>	<u>8 760 728</u>	<u>16 473 130</u>

3 - Comptes Courants des parties liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directement ou par personne interposée avec la société SOTEMAIL se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs et créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOMOCER	25 986	0
AB-CORPORATION	557 970	0
TOTAL	583 956	0

VII- Engagement hors bilan :

1- Engagements donnés :

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
Garanties personnelles		
- Cautionnement et autres garanties	628 674	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) ainsi que L'UNIFACTOR et le TUN-FACTORING.
Garanties réelles		
- Hypothèques	369 198	Ministère des domaines de l'état : Hypothèque de 1er rang du terrain sur lequel est édifiée l'usine SOTEMAIL, conformément aux termes du Contrat de vente du 07 mai 2008 établi entre le ministère et SOTEMAIL pour l'acquisition dudit terrain, et ce, jusqu'à paiement intégral de son prix. Au 31 12 2013, SOTEMAIL a réglé la totalité des sommes dues, une procédure est en cours pour l'extraction du titre foncier dudit terrain en son nom
	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de 2ème rang sur le terrain sur lequel est édifiée l'usine
- Nantissements	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage.
	4 400 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit de gestion : Nantissement sur le matériel.
	1 800 000	UBCI: Contrat de crédit de gestion, nantissement sur fond de commerce.
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	4 000 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit à long terme Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	2 350 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
Effet escomptés et non échus	14 532 373	
UNIFACTOR	1 119 622	

2- Engagements reçus :

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
a) Garanties réelles		
- Hypothèques	234 020	Ets Lazreg d'équipement: hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
	264 415	Ste Ghaddab de bâtiments : hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
- nantissements	20 000	Ste EL Meniar : Nantissement en 1 er rang sur le fond de commerce

3- Intérêt sur contrats Leasing non encore échus :

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
UBCI	240350	653 494	280
EI WIFACK Leasing	73450	226 926	243
EI WIFACK Leasing	89000	273 074	288
EI WIFACK Leasing	116310	132 500	59
EI WIFACK Leasing	122380	38 068	152
TUNISIE Leasing	110021	349 319	15 689
EI WIFACK Leasing	139340	370 911	7 290
EI WIFACK Leasing	127920	1 302 176	86 163
TUNISIE Leasing	112935	78 136	1 707
EI WIFACK Leasing	154170	56 271	4 602
EI WIFACK Leasing	161750	164 487	15 150
EI WIFACK Leasing	163850	57 069	5 527
EI WIFACK Leasing	162800	770 160	84 114
EI WIFACK Leasing	162830	286 442	29 559
UBCI	327480	80 137	8 913
EI WIFACK Leasing	185270	68 400	5 053
Total			264 789

4- Intérêt sur crédits bancaires non encore échus :

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BNA	4 000 000	424 502
BH	145 000	18 373
BH	6 855 000	1 393 591
BTK	4 000 000	627 769
Total		2 464 236

VIII- Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination :

La classification des produits et des charges au 30-06-2016 se fait conformément à la méthode autorisée. Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale. Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:

Charge par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Coefficient		5%	20%	5%	70%
Achats Consommés	12 882 532	644 127	2 576 506	644 127	9 017 772
Autres Charges d'Exploitation	1 411 706	70 585	282 341	70 585	988 194
Frais de Personnel	2 884 981	144 249	576 996	144 249	2 019 487
Impôts et Taxes	150 473	7 524	30 095	7 524	105 331
Dotations Aux Amortissements et Provisions nettes des reprises	2 631 650	131 582	526 330	131 582	1 842 155
Charges Financières	2 727 296	136 365	545 459	136 365	1 909 107
TOTAL	22 688 638	1 134 432	4 537 728	1 134 432	15 882 047

IX- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat N°240350: KERAJET

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	26 267	280	26 547
Total	26 267	280	26 547

Contrat N°73450: Ligne de Triage Mectiles Italia

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	13 102	243	13 345
Total	13 102	243	13 345

Contrat N°89000: Ligne de Triage Mectiles Italia

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	15 944	288	16 232
Total	15 944	288	16 232

Contrat N°116310: Mercedes benz E 200

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	5 340	59	5 399
Total	5 340	59	5 399

Contrat N°122380: Chariot élévateur CLARK

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	5 566	152	5 718
Total	5 566	152	5 718

Contrat N°110021: Machine digitale de décoration

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	37 498	6 852	44 349
2017	80 757	7 942	88 699
2018	36 063	895	36 958
Total	154 318	15 689	170 006

Contrat N°139340: 2 TRACTEUR HYUNDAI 600L + BENNE +PLATEAU

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	50 145	4 519	54 664
2017	79 224	2 771	81 995
Total	129 369	7 290	136 659

Contrat N°127920: Machine de décoration system

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	124 306	31 545	155 851
2017	269 376	42 326	311 702
2018	247 459	12 292	259 751
Total	641 141	86 163	727 304

Contrat N°112935: 02 Chariots élévateurs DIESEL

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	10 480	1 007	11 488
2017	18 446	700	19 146
Total	28 926	1 707	30 634

Contrat N°154170: Tracteur Agricole + Godget + Remorque

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	5 619	1 495	7 114
2017	12 080	2 148	14 228
2018	13 298	931	14 228
2019	2 343	28	2 371
Total	33 340	4 602	37 942

Contrat N°161750: Tracteur Routier SCANIA

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	16 059	4 534	20 593
2017	34 417	6 769	41 186
2018	37 729	3 458	41 186
2019	16 772	389	17 161
Total	104 977	15 150	120 126

Contrat N°163850: Chariot Elévateur CLARK+ Jerguer Electrique

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	5 563	1 652	7 215
2017	11 961	2 469	14 430
2018	13 166	1 264	14 430
2019	5 870	142	6 012
Total	36 560	5 527	42 087

Contrat N°162800: Machine de Décoration Carreaux CREADIGIT

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	63 651	22 148	85 799
2017	136 801	34 797	171 598
2018	150 521	21 076	171 597
2019	136 904	6 093	142 997
Total	487 877	84 114	571 991

Contrat N°162830: Ligne de Profilage

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	23 711	7 163	30 875
2017	50 226	11 523	61 749
2018	54 211	7 538	61 749
2019	58 513	3 237	61 750
2020	10 194	98	10 292
Total	196 855	29 559	216 123

Contrat N°327480: 2 CHARIOTS HYNUDAI 3 T

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	9 329	2 602	11 930
2017	19 937	3 923	23 860
2018	21 774	2 086	23 860
2019	11 628	302	11 930
Total	62 668	8 913	71 580

Contrat N°185270: Citroën C5

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2°SEMESTRE 2016	10 981	2 285	13 266
2017	23 976	2 557	26 533
2018	8 633	211	8 844
Total	43 590	5 053	48 643

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL

« SOTEMAIL »

OBJET: RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016.

Messieurs, les actionnaires,

1. En exécution du mandat de co-commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « SOTEMAIL » couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2016.
2. Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « SOTEMAIL », comprenant le bilan au 30 juin 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
3. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.
4. Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.
L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.
5. Suivant la lettre d'affirmation signée par la direction en date du 27 août 2016, la non constatation de provision pour dépréciation sur la participation de la société SOTEMAIL dans le capital de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER est justifiée par la plus value dégagée lors de l'évaluation du patrimoine de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER à savoir le fonds de commerce et les dépôts.

L'estimation de cette plus value figurant au niveau du rapport d'expertise élaboré par un bureau d'étude et d'expertise s'élève à 12 250 000 dinars.

6. Le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre de l'exercice 2016 s'élève à 21 420 937 dinars. Ce montant est inférieur aux prévisions avancées au prospectus d'admission à la BVMT.

Dans la lettre d'affirmation signée par la direction en date du 27 août 2016, la non réalisation du chiffre d'affaires prévu au prospectus est du essentiellement aux difficultés rencontrées lors de la réalisation des opérations d'export et surtout celles réalisées avec la Lybie.

7. La marge sur coût matière qui s'élève à 29,8% a connu une détérioration de l'ordre de 14,8% par rapport au premier semestre de l'exercice 2015. Cette marge est aussi inférieure à celle avancée dans le prospectus d'admission estimée à 39,1%.

Dans la lettre d'affirmation signée par la direction en date du 27 août 2016, une telle situation est purement conjoncturelle. Elle consiste à un choix pris par la direction générale pour liquider les stocks et couvrir les charges fixes de la société et compte tenu des perspectives d'avenir et des marchés potentiels, cette situation sera ré-établie dans un futur très proche.

8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes (5) (6) et (7), nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « SOTEMAIL » arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fait à Sfax le 2 Septembre 2016

KBH AUDIT & CONSEIL
Nizar BARKIA



CRG AUDIT
Chiraz DRIRA



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2016

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2016	2015	2015
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	8 477 312	13 552 364	9 213 283
Créances sur la clientèle de Leasing	5	438 556 200	416 250 421	426 164 176
Acheteurs factorés	6	9 360 635	8 804 309	8 789 541
Portefeuille de placement	7	3 841 631	500 006	11 725 221
Portefeuille d'investissement	8	7 971 973	6 867 080	6 906 834
Valeurs immobilisées	9	4 235 926	4 408 390	4 320 424
Autres actifs	10	2 795 386	3 754 658	2 989 811
TOTAL DES ACTIFS		475 239 063	454 137 228	470 109 290
	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2016	2015	2015
PASSIFS				
Concours bancaires	11	569	616	569
Dettes envers la clientèle	12	7 949 477	8 037 262	6 671 439
Comptes courants des adhérents	6	1 645 877	1 669 135	1 648 720
Emprunts et dettes rattachées	13	401 491 036	388 366 975	396 015 483
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 498 415	15 779 569	22 923 578
Autres passifs	15	2 773 140	3 239 497	2 926 941
TOTAL DES PASSIFS		436 358 514	417 093 054	430 186 730
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		9 751 952	8 711 852	8 687 104
Résultats reportés		6 462 255	5 204 777	5 204 778
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		1 968 142	2 429 345	5 332 477
Total des capitaux propres	16	38 880 549	37 044 174	39 922 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		475 239 063	454 137 228	470 109 290

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2016
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30 Juin</u>		<u>31 décembre</u>
	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2015</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	78 790 325	73 868 550	61 223 604
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16 583 012	22 281 975	13 185 754
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	58 914 397	48 377 572	45 108 943
Engagements de factoring	3 292 915	3 209 003	2 928 906
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	556 429 281	522 464 554	535 628 923
Garanties reçues	865 083	788 458	638 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	75 694 626	64 918 466	68 414 468
Valeurs des biens, objet de leasing	479 869 572	456 757 630	466 575 997
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	23 096 475	18 500 000	7 104 763
Emprunts obtenus non encore encaissés	23 096 475	18 500 000	7 104 763

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2016	2015	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	20 691 518	19 230 702	39 673 703
Revenus de Factoring	18	540 976	512 030	932 043
Total des revenus		21 232 494	19 742 732	40 605 746
Autres produits d'exploitation	19	1 022 394	973 425	2 013 996
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		22 254 888	20 716 157	42 619 742
Charges financières nettes	20	(13 120 972)	(12 524 793)	(25 727 662)
Commissions encourues		(47 969)	(49 970)	(89 226)
Produits des placements	21	263 027	272 254	638 332
PRODUITS NETS		9 348 974	8 413 648	17 441 186
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(2 678 507)	(2 114 159)	(4 002 471)
Autres charges d'exploitation	23	(1 216 404)	(1 181 869)	(2 316 123)
Dotations aux amortissements	24	(200 221)	(164 621)	(353 229)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 253 842	4 953 000	10 769 363
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 193 549)	(1 416 504)	(2 903 545)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(423 849)	(156 000)	(316 964)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 636 444	3 380 496	7 548 854
Autres gains ordinaires	27	175 363	87 816	363 424
Autres pertes ordinaires	28	(175)	(88)	(76 949)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 811 632	3 468 224	7 835 330
Impôt sur les bénéfices	29	(843 490)	(1 038 878)	(2 502 852)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 968 142	2 429 345	5 332 477
Résultat par action	16	0,926	1,143	2,509

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 décembre</u>
		<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	137 588 073	130 758 617	264 933 826
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	20 638 556	20 965 760	39 188 942
Financements des adhérents	31	(20 582 590)	(19 309 209)	(37 112 228)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(128 134 455)	(125 214 242)	(241 527 751)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(3 616 475)	(3 221 187)	(7 232 067)
Intérêts payés	34	(13 764 188)	(13 803 794)	(25 069 397)
Impôts et taxes payés	35	(2 808 523)	(806 850)	(2 937 080)
Autres flux de trésorerie	36	8 037 905	15 916 852	5 262 094
		<u>(2 641 697)</u>	<u>5 285 946</u>	<u>(4 493 660)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(115 723)	(864 068)	(928 730)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	-	57 955	11 194
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(1 000 000)	(2 500 000)	(2 500 000)
		<u>(1 115 723)</u>	<u>(3 306 113)</u>	<u>(3 417 536)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	40	(3 010 152)	(2 580 352)	(2 605 099)
Encaissements provenant des emprunts	13	86 000 000	94 321 605	179 321 605
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(82 793 399)	(90 799 898)	(165 108 157)
Flux liés au financement à court terme	13	2 825 000	720 000	(4 395 000)
		<u>3 021 449</u>	<u>1 661 356</u>	<u>7 213 349</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(735 971)</u>	<u>3 641 187</u>	<u>(697 847)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	9 212 714	9 910 561	9 910 561

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2016, à 21.250.000 Dinars composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit (abrogée et remplacée en juillet 2016 par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers) ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 30 juin 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

a. la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b. les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2012 à 2014, TMMgi selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2012-2014 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FSi \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

Les provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Banques	8 473 999	13 549 745	9 211 091
- Caisses	3 313	2 620	2 192
Total	8 477 312	13 552 364	9 213 283

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Créances de leasing	436 637 573	411 636 345	425 718 418
- Impayés	35 681 937	33 387 360	33 521 602
- Effets impayés et à l'encaissement	44 842	44 249	44 759
- Intérêts échus et différés	(2 269 606)	(2 078 240)	(2 095 352)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	3 790 015	5 581 117	2 450 749
Total brut	473 884 761	448 570 831	459 640 175
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 882 662)	(10 453 999)	(11 125 751)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(17 581 681)	(16 281 922)	(16 700 234)
- Provisions additionnelles	(351 063)	(433 327)	(374 955)
- Provisions collectives	(1 895 481)	(1 704 976)	(1 895 481)
- Provisions pour différence d'encours	(169 531)	(169 530)	(169 531)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 403 893)	(3 232 407)	(3 165 799)
Total des provisions et produits réservés	(35 328 561)	(32 320 410)	(33 475 999)
Total net	438 556 200	416 250 421	426 164 176

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2015	428 169 167
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	112 165 478
- Relocations	1 846 666
- Consolidations	9 579
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(94 359 428)
- Remboursement anticipé de créances	(5 644 565)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(11 660)
- Relocations	(1 714 585)
- Radiations de créances	(33 064)
Solde au 30 Juin 2016	440 427 588

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>493 773 005</u>	<u>455 720 006</u>	<u>473 604 075</u>
A recevoir dans moins d'un an	188 335 848	172 364 666	179 191 264
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	299 494 672	275 504 675	284 073 193
A recevoir dans plus de 5 ans	5 942 485	7 850 665	10 339 618
Produits financiers non acquis (b)	<u>75 694 626</u>	<u>64 918 466</u>	<u>68 414 468</u>
A recevoir dans moins d'un an	35 044 510	30 520 965	31 992 499
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	40 001 572	33 613 654	35 144 792
A recevoir dans plus de 5 ans	648 544	783 847	1 277 177
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>418 078 379</u>	<u>390 801 540</u>	<u>405 189 607</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>3 790 015</u>	<u>5 581 117</u>	<u>2 450 749</u>
Créances échues (3)	<u>169 223</u>	<u>402 669</u>	<u>366 088</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>934 650</u>	<u>627 066</u>	<u>1 918 639</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>17 455 320</u>	<u>19 805 070</u>	<u>18 244 085</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>440 427 588</u>	<u>417 217 462</u>	<u>428 169 167</u>

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	338 064 216	68 760 011	6 642 306	4 645 256	18 433 560	436 545 348
Impayés	2 701 498	8 746 243	1 989 986	2 337 690	19 906 520	35 681 937
Contrats en instance de mise en force	3 267 887	277 774	-	-	244 354	3 790 015
CREANCES LEASING	344 033 601	77 784 028	8 632 291	6 982 946	38 584 434	476 017 300
Avances reçues (*)	(5 653 693)	(95 389)	(8 082)	(24 129)	(2 168 184)	(7 949 477)
ENCOURS GLOBAL	338 379 908	77 688 638	8 624 209	6 958 818	36 416 250	468 067 822
ENGAGEMENTS HORS BILAN	16 493 012	90 000	-	-	-	16 583 012
TOTAL ENGAGEMENTS	354 872 920	77 778 639	8 624 209	6 958 818	36 416 250	484 650 835
Produits réservés	-	-	(252 361)	(335 891)	(2 815 641)	(3 403 893)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 674)	(101 042)	(11 772 944)	(11 882 661)
Provisions sur impayés	-	-	(301 699)	(794 029)	(16 485 954)	(17 581 681)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(351 063)	(351 063)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(562 734)	(1 230 962)	(31 425 602)	(33 219 299)
ENGAGEMENTS NETS	354 872 920	77 778 639	8 061 475	5 727 855	4 990 647	451 431 536

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,78%	1,44%	7,51%
	10,73%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2015	9,93%
--	--------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,53%	17,69%	86,30%
	63,88%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2015	67,45%
--	---------------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Comptes des acheteurs factorés	9 488 011	8 531 856	9 389 736
- Effets à l'encaissement	543 309	979 008	120 179
Sous Total (A)	10 031 320	9 510 864	9 509 915
- Provisions	(600 991)	(634 038)	(652 560)
- Agios réservés	(69 694)	(72 517)	(67 814)
Total des provisions	(670 685)	(706 555)	(720 374)
Total net	9 360 635	8 804 309	8 789 541
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	1 645 877	1 669 135	1 648 720
Sous total (B)	1 645 877	1 669 135	1 648 720
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	8 385 443	7 841 729	7 861 195

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2016 se présentent comme suit :
(Montants exprimés en dinars)

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	8 436 027	328 179	-	-	735 539	9 499 745
Valeurs à l'encaissement	515 131	10 178	-	-	18 000	543 309
Fonds de garantie (**)	(1 530 381)	(36 000)	-	-	(80 854)	(1 647 235)
ENGAGEMENTS BILAN	7 420 777	302 357	-	-	672 685	8 395 819
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 275 272	17 643	-	-	-	3 292 915
TOTAL ENGAGEMENTS	10 696 049	320 000	-	-	672 685	11 688 734
Produits réservés	-	-	-	-	69 694	69 694
Provisions	-	-	-	-	600 991	600 991
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	670 685	670 685
ENGAGEMENTS NETS	10 696 049	320 000	-	-	2 000	11 018 049
Ratio des actifs non performants					5,75%	
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2016				5,75%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2015				7,78%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			-	-	99,70%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2016				99,70%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015				85,79%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 11 734 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	3 519 320	-	1 179 061
- Titres cotés	546 160	500 006	546 160
- Certificats de dépôt	-	-	10 000 000
<u>Total brut</u>	<u>4 065 480</u>	<u>500 006</u>	<u>11 725 221</u>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(223 849)	-	-
<u>Total net</u>	<u>3 841 631</u>	<u>500 006</u>	<u>11 725 221</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	7 795 573	6 690 680	6 730 434
<u>Total</u>	<u>7 971 973</u>	<u>6 867 080</u>	<u>6 906 834</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2016, cette rubrique totalisant 4 235 926 DT contre 4 320 424 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Logiciels	33,3%	234 094	11 670	245 764	224 611	5 626	230 237	15 527
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>234 094</u>	<u>11 670</u>	<u>245 764</u>	<u>224 611</u>	<u>5 626</u>	<u>230 237</u>	<u>15 527</u>
Terrain	-	949 160	-	949 160	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	3 403 650	1 555 903	85 092	1 640 995	1 762 655
Matériel de transport	20,0%	427 869	42 500	470 369	76 200	43 442	119 642	350 727
Installations générales	10,0%	737 857	53 523	791 380	332 687	31 528	364 215	427 165
Mobilier de bureau	20,0%	228 221	-	228 221	200 351	6 849	207 200	21 022
Matériel informatique	33,3%	238 409	8 030	246 439	215 229	7 111	222 340	24 100
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	130 482	24 695	20 573	45 268	85 213
Immobilisations hors exploitation		600 358	-	600 358	-	-	-	600 358
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 716 006</u>	<u>104 053</u>	<u>6 820 059</u>	<u>2 405 065</u>	<u>194 595</u>	<u>2 599 660</u>	<u>4 220 399</u>
TOTAUX		6 950 100	115 723	7 065 823	2 629 676	200 221	2 829 897	4 235 926

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Frais d'émission des emprunts	894 906	709 218	807 739
- Dépôts et cautionnements versés	31 234	30 884	31 234
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	364 521	47 626	106 706
- Avances et acomptes au personnel	351 331	439 815	477 170
- Autres créances sur le personnel	4 390	2 040	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	596 792	1 860 577	863 499
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	291 815	317 507	454 262
- Autres comptes débiteurs	391 688	416 585	382 836
- Produits à recevoir	120 943	137 430	151 058
- Charges constatées d'avance	59 933	88 179	24 463
Total brut	3 242 457	4 184 765	3 436 882
A déduire			
- Provisions pour dépréciation	(447 071)	(430 107)	(447 071)
Total net	2 795 386	3 754 658	2 989 811

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

AU 30 JUIN 2016

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 739 764	246 554	1 986 318	932 025	159 387	1 091 412	894 906
TOTAUX		1 739 764	246 554	1 986 318	932 025	159 387	1 091 412	894 906

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Banques, découverts	569	616	569
Total	569	616	569

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Avances et acomptes reçus des clients	7 949 477	8 037 262	6 671 439
Total	7 949 477	8 037 262	6 671 439

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
Emprunts			
- Banques locales	125 971 510	138 694 369	134 650 612
- Banques étrangères	25 347 746	27 384 150	27 384 149
- Emprunts obligataires	161 840 600	133 147 040	147 897 920
- Certificats de Leasing	74 500 000	61 350 000	68 235 000
- Billets de trésorerie	-	15 440 000	1 440 000
- Certificats de dépôt	7 500 000	7 500 000	9 500 000
- Crédits de leasing	85 213	85 187	105 786
Total emprunts	395 245 069	383 600 746	389 213 467
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 036 786	1 593 440	1 013 825
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	443 615	77 196	477 404
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 459 984	3 140 296	3 872 295
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 313 390	265 480	1 426 499
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	-	133 467
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	102 067	-	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(173 565)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(109 875)	(136 618)	(121 474)
Total dettes rattachées	6 245 967	4 766 228	6 802 016
Total général	401 491 036	388 366 975	396 015 483

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	134 650 612	56 000 000	64 679 102	125 971 510	67 803 734	58 167 776
* ATTIJARI BANK 18	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
* ATTIJARI BANK 19	1 250 000	-	500 000	750 000	-	750 000
* ATTIJARI BANK 20	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 23	231 943	-	231 943	-	-	-
* ATTIJARI BANK 24	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* ATTIJARI BANK 25	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK15/2	6 300 000	-	700 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	3 800 000	-	400 000	3 400 000	2 600 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/1	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/2	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/1	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	40 000 000	40 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	80 081 943	49 000 000	52 931 943	76 150 000	33 900 000	42 250 000
* AL BARAKA BANK CMT11	358 442	-	358 442	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT12	179 221	-	179 221	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT13	161 299	-	161 299	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT14	143 377	-	143 377	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT15	108 163	-	108 163	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT16	354 868	-	174 597	180 271	-	180 271
* AL BARAKA BANK CMT17	354 868	-	174 597	180 271	-	180 271
TOTAL AL BARAKA BANK	1 660 237	-	1 299 695	360 542	-	360 542

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 6	634 232	-	419 907	214 325	-	214 325
* AMEN BANK 7	633 278	-	419 275	214 003	-	214 003
* AMEN BANK 18	875 000	-	250 000	625 000	125 000	500 000
* AMEN BANK 19	700 000	-	200 000	500 000	100 000	400 000
* AMEN BANK 20	200 000	-	50 000	150 000	50 000	100 000
* AMEN BANK 21	1 123 513	-	202 341	921 172	495 190	425 982
* AMEN BANK 22	283 484	-	51 027	232 457	124 991	107 466
* AMEN BANK 23	1 186 015	-	199 390	986 625	566 712	419 913
* AMEN BANK 24	1 186 235	-	199 427	986 808	566 817	419 991
* AMEN BANK 25	2 177 115	-	391 877	1 785 238	959 914	825 324
* AMEN BANK 27	1 274 553	-	135 142	1 139 411	852 619	286 792
* AMEN BANK 28	859 030	-	91 172	767 858	574 453	193 405
* AMEN BANK 29	1 386 476	-	147 463	1 239 013	926 463	312 550
* AMEN BANK 30	967 380	-	102 928	864 452	646 327	218 125
TOTAL AMEN BANK	13 486 313	-	2 859 949	10 626 364	5 988 487	4 637 877
* BANQUE DE TUNISIE 1	571 426	-	-	571 426	-	571 426
* BANQUE DE TUNISIE 2	1 285 600	-	321 450	964 150	535 550	428 600
* BANQUE DE TUNISIE 3	856 000	-	143 000	713 000	427 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	2 800 000	-	600 000	2 200 000	1 400 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	3 800 000	-	600 000	3 200 000	2 400 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
TOTAL BT	9 313 026	4 000 000	1 664 450	11 648 576	7 962 550	3 686 026
* BIAT 1	847 266	-	412 093	435 173	-	435 173
* BIAT 2	250 000	-	250 000	-	-	-
TOTAL BIAT	1 097 266	-	662 093	435 173	-	435 173
* ABC5	562 500	-	375 000	187 500	-	187 500
* ABC7	2 000 000	-	250 000	1 750 000	1 250 000	500 000
* ABC8	2 000 000	-	250 000	1 750 000	1 250 000	500 000
* ABC 15/1	1 300 000	-	1 300 000	-	-	-
TOTAL ABC	5 862 500	-	2 175 000	3 687 500	2 500 000	1 187 500

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* BH	2 733 555	-	359 856	2 373 699	1 624 431	749 268
* BH 15/01	4 715 772	-	293 973	4 421 799	3 803 266	618 533
* BH 15/02	2 000 000	-	142 857	1 857 143	1 571 429	285 714
* BH 15/03	3 000 000	-	214 286	2 785 714	2 357 143	428 571
* BH 15/03	-	3 000 000	-	3 000 000	2 571 429	428 571
TOTAL BH	12 449 327	3 000 000	1 010 972	14 438 355	11 927 697	2 510 658
* ATB	2 000 000	-	750 000	1 250 000	250 000	1 000 000
* ATB 2	1 200 000	-	300 000	900 000	500 000	400 000
* ATB 15/01	3 500 000	-	525 000	2 975 000	2 275 000	700 000
TOTAL ATB	6 700 000	-	1 575 000	5 125 000	3 025 000	2 100 000
* QNB	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
TOTAL QNB	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>27 384 149</u>	-	<u>2 036 403</u>	<u>25 347 746</u>	<u>18 981 035</u>	<u>6 366 712</u>
* BAD 1	4 723 521	-	337 394	4 386 127	3 711 338	674 789
* BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 067 967	177 994
TOTAL BAD	5 969 482	-	337 394	5 632 088	4 779 305	852 783
* BEI 5	10 082 294	-	1 440 328	8 641 966	5 761 311	2 880 655
* BEI 6	1 810 768	-	258 681	1 552 087	1 034 725	517 362
TOTAL BEI	11 893 062	-	1 699 009	10 194 053	6 796 036	3 398 017
* SANAD	9 521 605	-	-	9 521 605	7 405 693	2 115 912
TOTAL SANAD	9 521 605	-	-	9 521 605	7 405 693	2 115 912
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	162 034 761	56 000 000	66 715 505	151 319 256	86 784 769	64 534 487

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/2011 F	11 400 000	-	5 700 000	5 700 000	-	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	600 000	-	300 000	300 000	-	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	4 656 000	-	2 328 000	2 328 000	-	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	6 688 000	-	1 672 000	5 016 000	3 344 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	1 188 000	-	-	1 188 000	594 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	5 532 000	-	-	5 532 000	2 766 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	1 828 640	-	-	1 828 640	1 371 520	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	10 975 200	-	600 000	10 375 200	6 716 800	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	2 632 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	12 163 680	-	3 040 920	9 122 760	6 081 840	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	9 950 000	7 960 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	5 894 400	-	-	5 894 400	4 420 800	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	10 632 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	-	2 216 400	8 865 600	6 649 200	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	-	-	17 918 000	17 918 000	-
* Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1	-	30 000 000	-	30 000 000	30 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	147 897 920	30 000 000	16 057 320	161 840 600	127 886 160	33 954 440

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* CERTIFICATS DE LEASING	68 235 000	99 500 000	93 235 000	74 500 000	-	74 500 000
* BILLETS DE TRESORERIE	1 440 000	-	1 440 000	-	-	-
* CERTEFICATS DE DEPOT	9 500 000	13 000 000	15 000 000	7 500 000	-	7 500 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	70 684	-	15 169	55 515	23 059	32 456
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	35 103	-	5 405	29 698	18 134	11 564
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	79 280 787	112 500 000	109 695 574	82 085 213	41 193	82 044 020
TOTAL GENERAL	389 213 468	198 500 000	192 468 399	395 245 069	214 712 122	180 532 947

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	7 856 157	4 361 429	1 211 967
- Effets à payer	14 642 258	11 418 140	21 711 611
Total	22 498 415	15 779 569	22 923 578

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Personnel, rémunérations dues	26 326	30 509	26 326
- Personnel, autres charges à payer	247 127	185 903	148 398
- Etat, retenues sur salaires	27 763	22 973	50 436
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	433 749	381 903	542 099
- Etat, impôts sur les bénéfices	92 541	217 515	527 089
- Etat, autres impôts et taxes à payer	75 626	61 887	45 690
- Etat, TCL à payer	14 153	13 238	13 663
- C.N.S.S	266 754	214 915	153 374
- CAVIS	57 949	34 555	9 518
- Autres comptes créditeurs	13 901	40 968	84 545
- Remboursement assurance groupe	7 925	2 828	2 370
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	443 389	1 314 395	535 649
- Compte d'attente	183 281	161 776	189 841
- Caisse de compensation	6 156	24 839	21 896
- Prestataires Assurances	-	34 202	-
- Produits constatés d'avance	104 304	95 274	95 325
- Prestataires de services	61 953	118 125	4 779
- Retenue de garantie	5 799	19 248	7 499
- Provisions pour passifs et charges	525 772	181 772	325 772
- Provisions pour départ à la retraite	136 672	40 672	100 672
Total	2 773 140	3 239 497	2 926 941

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	7 500 000	6 500 000	6 500 000
- Réserve pour fonds social	(D)	126 952	86 852	62 104
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		6 462 255	5 204 777	5 204 778
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 912 407	34 614 829	34 590 082
Résultat de l'exercice		1 968 142	2 429 345	5 332 477
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	38 880 549	37 044 174	39 922 559
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		1 968 142	2 429 345	5 332 477
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(E)	0,926	1,143	2,509

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2016 à la somme de 21.250.000 Dinars divisé en 2.125.000 actions de 10 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	67 204	(551 800)	4 301 979	6 002 799	37 195 181
Affectations approuvées par l'AGO du 26/05/2015			2 500 000	50 000		3 452 799	(6 002 799)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 550 000)		(2 550 000)
Prélèvement sur fonds social				(55 099)				(55 099)
Résultat au 31 décembre 2015							5 332 477	5 332 477
Solde au 31 Décembre 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559
Affectations approuvées par l'AGO du 13/05/2016			1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social				(35 152)				(35 152)
Résultat au 30 juin 2016							1 968 142	1 968 142
Solde au 30 Juin 2016	21 250 000	2 125 000	7 500 000	126 952	(551 800)	6 462 255	1 968 142	38 880 549

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
Intérêts conventionnels	20 377 381	18 725 213	38 516 457
Intérêts intercalaires	9 531	10 718	17 526
Intérêts de retard	608 033	642 007	1 244 239
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>20 994 945</u>	<u>19 377 938</u>	<u>39 778 222</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(641 936)	(436 351)	(571 541)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	338 509	289 115	467 022
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(303 427)</u>	<u>(147 236)</u>	<u>(104 519)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>20 691 518</u>	<u>19 230 702</u>	<u>39 673 703</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
Commissions de factoring	157 661	150 820	290 138
Intérêts de financement	383 315	361 211	641 905
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>540 976</u>	<u>512 030</u>	<u>932 043</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	233 590	237 785	449 576
- Commissions d'assurance	-	-	66 968
- Frais divers sur dossiers	786 143	733 424	1 493 142
- Autres produits d'exploitation	2 661	2 216	4 309
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 022 394</u>	<u>973 425</u>	<u>2 013 996</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Intérêts des emprunts obligataires	5 003 699	4 158 450	8 698 958
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 432 781	5 000 241	10 665 448
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	798 055	421 295	1 238 437
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	159 387	121 625	264 154
Total des charges financières des emprunts	11 393 922	9 701 611	20 866 998
- Intérêts des comptes courants	323 121	460 221	713 185
- Intérêts sur opérations de financement	1 403 929	2 362 961	4 147 479
Total des autres charges financières	1 727 050	2 823 182	4 860 664
Total général	13 120 972	12 524 793	25 727 662

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Dividendes sur titres immobilisés	5 292	-	-
- Dividendes sur titres SICAV	333 724	208 275	208 275
- Plus values sur cession de titres cotés	-	-	46 154
- Plus values sur cession de titres SICAV	38 208	105 369	141 610
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	-	5 316
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	(95 215) (*)	-	-
- Moins values latentes sur titres SICAV	(113 690) (*)	(135 104) (*)	-
- Moins values latentes sur titres immobilisés	-	-	(30 447)
- Revenus des certificats de dépôt	46 664	17 737	108 871
- Intérêts des comptes courants	48 044	75 977	158 553
Total	263 027	272 254	638 332

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Salaires et compléments de salaires	1 868 638	1 551 634	2 944 273
- Rémunérations du personnel détaché	228 803	274 691	426 251
- Charges connexes aux salaires	107 294	39 191	39 191
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	378 788	290 461	514 383
- Autres charges sociales	98 787	70 509	192 362
- Transfert de charges	(3 803)	(112 327)	(113 990)
Total	2 678 507	2 114 159	4 002 471

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Achat de matières et fournitures	81 809	72 239	128 670
<u>Total des achats</u>	81 809	72 239	128 670
- Locations	45 782	21 070	73 780
- Charges locatives et de copropriété	16 082	18 691	30 146
- Entretien et réparations	35 852	28 822	86 206
- Primes d'assurances	94 156	53 332	121 056
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	10 424	5 295	18 499
<u>Total des services extérieurs</u>	202 296	127 210	329 688
- Formations	25 245	13 922	22 903
- Personnel extérieur à l'entreprise	4 553	16 432	20 556
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	173 194	138 636	346 943
- Publicités, publications, relations publiques	108 817	234 382	279 960
- Transports	21 404	20 330	40 725
- Déplacements, missions et réceptions	17 692	18 084	37 024
- Frais postaux et de télécommunications	77 228	66 653	142 365
- Services bancaires et assimilés	225 772	178 850	449 724
- Documentations	2 245	2 077	4 168
- Transfert de charges	-	(901)	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	656 150	688 465	1 344 368
- Jetons de présence	24 000	25 000	50 000
- Rémunération comité d'audit	6 000	6 000	12 000
- Rémunération comité de risque	6 000	6 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	6 000	6 000	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	42 000	43 000	86 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	58 741	45 641	59 604
- T.C.L	79 322	73 436	150 365
- Droits d'enregistrement et de timbres	89 884	122 311	207 434
- Autres impôts et taxes	6 201	9 567	9 994
<u>Total des impôts et taxes</u>	234 149	250 955	427 397
<u>Total général</u>	1 216 404	1 181 869	2 316 123

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	5 626	6 268	10 952
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	194 595	158 352	342 277
<u>Total</u>	200 221	164 621	353 229

**NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET
CREANCES RADIEES****RESULTAT DES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 516 164	2 828 612	4 863 448
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	24 755
- Reprise sur provisions additionnelles	-	-	(98 059)
- Dotations aux provisions collectives	-	-	190 505
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 274 864)	(1 409 104)	(2 074 014)
- Créances radiées	703 083	692 623	1 001 129
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(626 833)	(602 610)	(867 541)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(65 333)	(71 410)	(95 301)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(51 742)	(17 207)	-
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	174	-	1 315
- Encaissement sur créances radiées	(7 100)	(4 400)	(42 692)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 193 549	1 416 504	2 903 545

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	200 000	156 000	300 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	223 849	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	16 964
Total	423 849	156 000	316 964

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	27 393	57 493
- Revenus des immeubles	25 281	21 780	44 651
- Apurement de comptes	149 920	36 791	257 377
- Autres produits	162	1 852	3 903
Total	175 363	87 816	363 424

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2016	2015	2015
- Redressement social	-	-	76 860
- Autres	175	88	88

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2016 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	33 521 602	31 427 800	31 427 800
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(35 681 937)	(33 387 360)	(33 521 602)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	44 759	44 696	44 696
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(44 842)	(44 249)	(44 759)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(6 671 439)	(7 019 561)	(7 019 561)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	7 949 477	8 037 262	6 671 439
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - 5	(132 081)	164 297	997 378
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(2 095 352)	(1 915 951)	(1 915 951)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	2 269 606	2 078 240	2 095 352
- TVA collectée	+	17 115 755	15 897 980	32 759 228
- Loyers encaissés	+ 5 & 17	114 746 340	106 679 302	218 043 497
- Intérêts de retard	+ 17	608 033	642 007	1 244 239
- Créances virées en Pertes	- 25	(703 083)	(692 623)	(1 001 129)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	33 064	444 119	502 649
- Commissions encourues	-	(47 969)	(49 970)	(89 226)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	11 660	69 213	158 193
- Encaissement sur créances radiées	+ 25	7 100	4 400	42 692
- Consolidations	- 5	(9 579)	(4 241)	(47 192)
- Remboursements anticipés	+ 5	5 644 565	7 409 831	12 639 056
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	233 590	237 785	449 576
- Autres produits d'exploitation	+ 19	788 804	735 640	1 497 451
<u>Encaissements recus des clients</u>		<u>137 588 073</u>	<u>130 758 617</u>	<u>264 933 826</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

			30 Juin		31 décembre
	Notes		2016	2015	2015
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	6	7 861 195	8 960 913	8 960 913
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	6	(8 385 443)	(7 841 729)	(7 861 195)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15	(95 325)	(105 590)	(105 590)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15	104 304	95 274	95 325
- Revenus du factoring	+	18	540 976	512 030	932 043
- Variations des agios réservés	-	6	1 880	7 208	2 505
- Financement des adhérents	+		20 582 590	19 309 209	37 112 228
- TVA collectée	+		28 379	28 445	52 712
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>			20 638 556	20 965 760	39 188 942

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

			30 Juin		31 décembre
	Notes		2016	2015	2015
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	14	22 923 578	18 767 049	18 767 049
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	14	(22 498 415)	(15 779 569)	(22 923 578)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	10	(106 706)	(77 305)	(77 305)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	10	364 521	47 626	106 706
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	5	112 165 478	107 577 056	216 261 769
- TVA sur Investissements	+		15 285 999	14 679 385	29 393 110
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>			128 134 455	125 214 242	241 527 751

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	(454 262)	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	291 815	317 507	454 262
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(480 180)	(418 355)	(418 355)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	355 721	441 855	480 180
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(24 463)	(52 089)	(52 089)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	59 933	88 179	24 463
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(30 509)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	148 398	146 712	146 712
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(247 127)	(185 903)	(148 398)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	50 436	56 252	56 252
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(27 763)	(22 973)	(50 436)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	542 099	445 539	445 539
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(433 749)	(381 903)	(542 099)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	153 374	147 288	147 288
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(266 754)	(214 915)	(153 374)
- CAVIS en début de période	+ 15	9 518	13 948	13 948
- CAVIS en fin de période	- 15	(57 949)	(34 555)	(9 518)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	535 649	955 165	955 165
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(443 389)	(1 314 395)	(535 649)
- TVA, payées sur biens et services	+	280 406	204 940	598 978
- Charges de personnel	+ 22	2 642 507	2 102 159	3 930 471
- Autres charges d'exploitation	+ 23	1 216 404	1 181 869	2 316 123
- Impôts et taxes	- 23	(234 149)	(250 955)	(427 397)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		3 616 475	3 221 187	7 232 067

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	246 554	249 401	490 451
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	3 872 295	3 981 215	3 981 215
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(3 459 984)	(3 140 296)	(3 872 295)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	1 013 825	2 073 467	1 072 299
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(1 036 786)	(1 593 440)	(1 013 825)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	477 404	72 833	72 833
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(443 615)	(77 196)	(477 404)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+ 13	1 426 499	-	1 209 319
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	- 13	(1 313 390)	-	(1 426 499)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	133 467	248 359	40 208
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	-	(265 480)	(133 467)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	+ 13	-	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	- 13	(102 067)	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	- 13	(121 474)	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+ 13	109 875	136 618	121 474
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	- 13	-	(458 420)	(458 420)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+ 13	-	173 565	-
- Charges financières	+ 20	13 120 972	12 524 793	25 727 662
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(159 387)	(121 625)	(264 154)
		13 764 188	13 803 794	25 069 397

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	527 089	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(290 872)	(217 515)	(527 089)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	- 10	-	(241 989)	(241 989)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	+ 10	-	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	45 690	37 933	37 933
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(75 626)	(61 887)	(45 690)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+ 15	21 896	25 882	25 882
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	- 15	(6 156)	(24 839)	(21 896)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	13 663	12 669	12 669
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(14 153)	(13 238)	(13 663)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	(133 515)	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515	133 515	133 515
- TVA payées	+ 23	1 311 022	-	780 674
- Impôts et taxes	+ 23	234 149	250 955	427 397
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	1 041 821	1 038 878	2 502 852
		2 808 523	806 850	2 937 080

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Placements en titres en début de période	+ 7	11 725 221	16 334 547	16 334 547
- Placements en titres en fin de période	- 7	(4 065 480)	(500 006)	(11 725 221)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(2 370)	-	-
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	7 925	2 828	2 370
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	151 058	301 152	301 152
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(120 943)	(137 430)	(151 058)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	-	166 653	166 653
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	-	-	-
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	384 225	413 606	413 606
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(393 077)	(417 974)	(384 225)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(189 841)	(159 106)	(159 106)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	183 281	161 776	189 841
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(84 545)	(6 811)	(6 811)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	13 901	40 968	84 545
- Prestataires en début de période	- 15	(4 779)	(706 575)	(706 575)
- Prestataires en fin de période	+ 15	61 953	152 327	4 779
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	31 234	30 884	30 884
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(31 234)	(30 884)	(31 234)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(7 499)	(18 182)	(18 182)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	5 799	19 248	7 499
- Produits des placements	+ 21	197 888	209 496	535 820
- Autres produits d'exploitation	+ 19	-	-	66 968
- Autres gains ordinaires	+ 27	175 363	60 423	305 931
- Autres pertes ordinaires	- 28	(175)	(88)	(88)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		8 037 905	15 916 852	5 262 094

NOTE 37 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	11 670	-	-
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	104 053	958 570	1 059 212
- Matériel acquis en leasing	- 9	-	(94 502)	(130 482)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		115 723	864 068	928 730

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	-	30 562	30 562
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	-	27 393	57 493
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 28	-	-	(76 860)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		-	57 955	11 194

NOTE 39 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	1 000 000	2 500 000	2 500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 000 000</u>	<u>2 500 000</u>	<u>2 500 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 975 000	2 550 000	2 550 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	35 152	30 352	55 099
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 010 152</u>	<u>2 580 352</u>	<u>2 605 099</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2016	2015	2015
- Banques	+ 4	8 473 999	13 549 745	9 211 091
- Caisses	+ 4	3 313	2 620	2 192
- Banques, découverts	- 11	(569)	(616)	(569)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>8 476 743</u>	<u>13 551 748</u>	<u>9 212 714</u>

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Août 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 475 239 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1 968 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 3.013.279 DT dont 1.109.038 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 252.359 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société est entrain de formuler une opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et présenter ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend, pour l'essentiel, de la position de l'administration fiscale sur des questions de fond concernant les spécificités de l'activité de la société.

Conclusion :

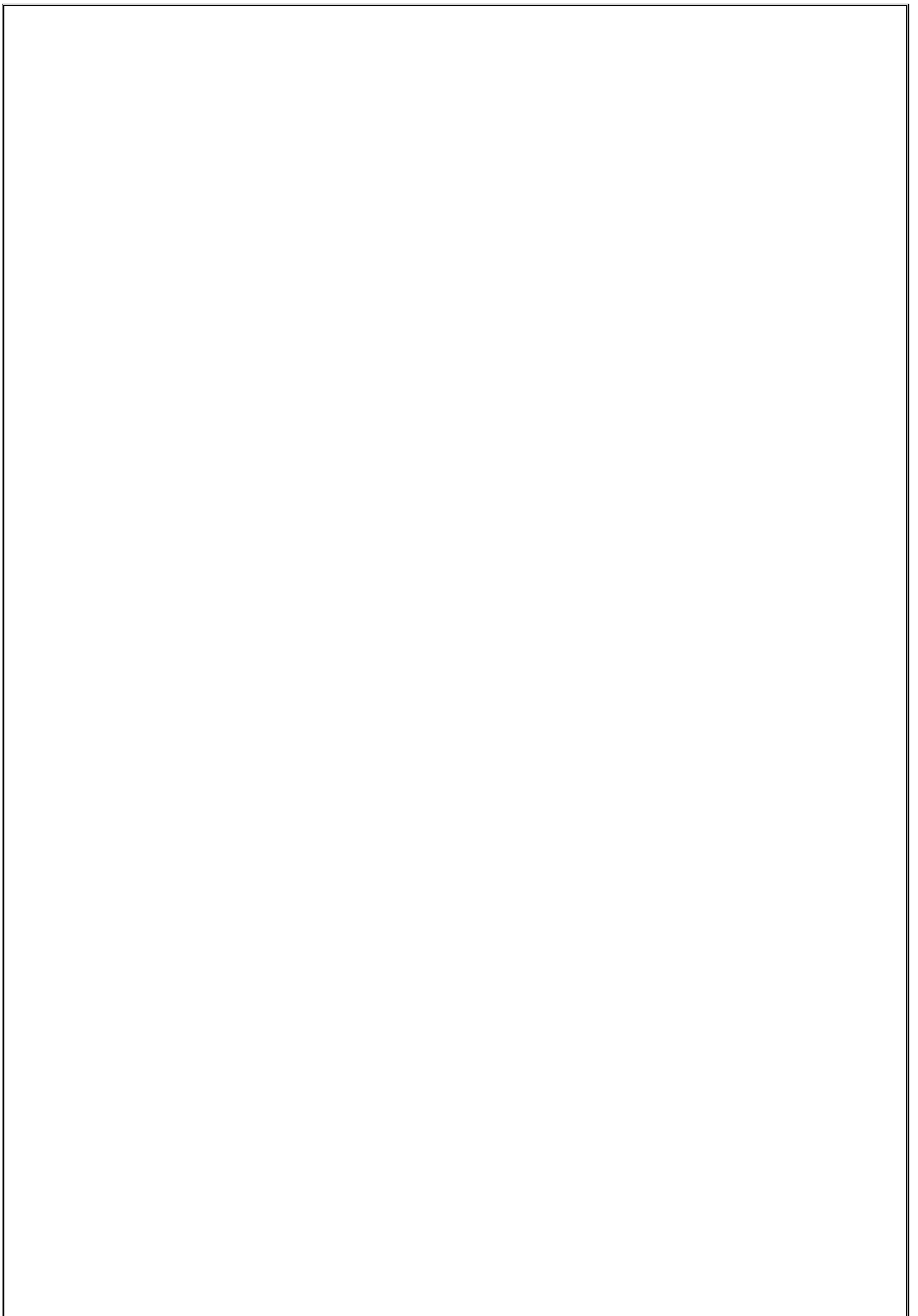
Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la réserve développée dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Attijari Leasing » arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2016

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



FCP AMEN PREVOYANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PREVOYANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessous sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Les liquidités représentent au 31 décembre 2015 19,60% de l'actif de FCP AMEN PREVOYANCE, soit 0,40% au deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Jélil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>237 051</u>	<u>246 218</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	71 888	70 207
Obligations et valeurs assimilées	3.2	165 163	176 011
Placements monétaires et disponibilités		<u>58 235</u>	<u>62 485</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	58 235	62 485
Autres actifs	3.4	1 793	2 157
TOTAL ACTIF		<u>297 079</u>	<u>310 860</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	923	995
Autres Créditeurs divers	3.6	354	394
TOTAL PASSIF		1 277	1 389
Capital	3.7	<u>290 188</u>	<u>303 052</u>
Sommes distribuables	3.12	<u>5 615</u>	<u>6 419</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	3
Sommes distribuables de l'exercice		5 614	6 416
ACTIF NET		<u>295 803</u>	<u>309 471</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>297 079</u>	<u>310 860</u>

ETAT DE RESULTAT
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	3.8	11 159	12 179
Revenus des placements monétaires	3.9	500	2 000
Total des revenus de placements		11 659	14 179
Charges de gestion des placements	3.10	5 341	7 151
Revenus Nets des placements		6 318	7 028
Autres charges d'exploitation	3.11	567	587
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 752	6 441
Régularisation du résultat d'exploitation		<138>	<25>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 614	6 416
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		138	25
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 731	20 788
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 211	10 245
Frais de négociation des titres		<1 179>	<1 413>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 515	36 061

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 515	36 061
Résultat d'exploitation	5 752	6 441
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	8 731	20 788
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 211	10 245
Frais de négociation de titres	<1 179>	<1 413>
Distributions de dividendes	<5 801>	<5 953>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<30 381>	<5 345>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachat		
- Capital	<29 097>	<5 179>
- Régularisation des sommes non distribuables	<531>	<28>
- Régularisation des sommes distribuables	<754>	<138>
- Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<13 668>	24 763
ACTIF NET		
En début de l'exercice	309 471	284 708
En fin de l'exercice	295 803	309 471
NOMBRE DES PARTS		
En début de l'exercice	3 010	3 067
En fin de l'exercice	2 721	3 010
VALEUR LIQUIDATIVE	108,711	102,814
TAUX DE RENDEMENT	7,809%	12,890%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le

cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2015.

2.3- Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Actions				
AB	180	4 806	4 207	1,42%
BIAT	150	12 500	11 133	3,76%
BNA	500	6 600	5 529	1,87%
EURO-CYCLES	850	9 520	29 016	9,81%
SFBT	584	11 718	13 052	4,41%
TUNIS RE	1 000	7 900	8 951	3,03%
TOTAL	3 264	53 044	71 888	24,30%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations.

Le détail de ses valeurs se présente ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>En % de l'actif net</i>
AIL 2013	250	15 000	15 494	5,24%
EN 2014/A	1635	15 533	15 947	5,39%
EN 2014/A1	985	9 359	9 609	3,25%
EN 2014/A10	5000	47 675	48 943	16,55%
EN 2014/A14	1200	11 460	11 764	3,98%
EN 2014/A2	59	561	576	0,19%
EN 2014/A23	2000	19 022	19 529	6,60%
EN 2014/A28	771	7 325	7 520	2,54%
EN 2014/A66	500	4 923	5 081	1,72%
HL 2013/1	250	15 000	15 518	5,25%
UNIFACTOR 2013	250	15 000	15 182	5,13%
TOTAL	12 900	160 858	165 163	55,84%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	4 923
Titres SICAV	49 924
Actions	96 711
TOTAL	151 558

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Titres SICAV	49 924	50 072	148
Actions	103 761	112 824	9 063
TOTAL	153 685	162 896	9 211

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	15 000
TOTAL	15 000

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 58 235 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Avoirs en banque	58 235	19,69%
TOTAL	58 235	19,69%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 1 793 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêt courus sur compte rémunéré	1 793	2 157
Total	1 793	2 157

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 923 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	740	723
Dépositaire	183	272
TOTAL	923	995

3.6-Autres Créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 354 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	334	308
Autres créditeurs(CMF)	20	86
TOTAL	354	394

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2015	
Montant	303 052
Nombre des parts	3 010
Nombre de Porteurs de Parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre des parts émis	-
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	29 097
Nombre des parts rachetés	289
Nombre de Porteurs de Parts sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	9 211
Régularisation des sommes non distribuables	-531
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 731
Frais de négociation des titres	-1 179
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2015	
Montant	290 188
Nombre des parts	2 721
Nombre de Porteurs de Parts	5

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des obligations et valeurs assimilés	8 457	8 404
Revenus des actions	2 702	3 775
TOTAL	11 159	12 179

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des comptes de dépôt	500	2 000
TOTAL	500	2 000

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	2 972	2 908
Rémunération du dépositaire	2 369	4 243
TOTAL	5 341	7 151

3.11- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurant aussi au niveau de cette rubrique

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	297	291
Services bancaires et assimilés	126	168
TCL	144	128
TOTAL	567	587

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 5 615 Dinars contre 6 419 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	3
Résultat d'exploitation	5752	6 441
Régularisation du résultat d'exploitation	-138	-25
Total	5 615	6 419

4. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS:

Donnés par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4,101	4,046	5,716	4,122	3,635
Revenus des placements monétaires	0,184	0,664	0,843	0,898	0,320
Total des revenus de placements	4,285	4,711	6,559	5,020	3,955
Charges de gestion des placements	-1,963	-2,376	-2,309	-1,625	-1,074
Revenus Nets des placements	2,322	2,334	4,250	3,395	2,881
Autres charges	-0,208	-0,195	-0,273	-0,187	-0,124
Résultat d'exploitation	2,114	2,139	3,977	3,208	2,757
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,050	-0,008	-2,002	-0,879	0,103
Sommes distribuables de l'exercice	2,063	2,132	1,975	2,329	2,860
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,209	6,906	10,286	-4,851	0,825
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3,385	3,404	-15,482	7,148	-2,212
Frais de négociation de titres	-0,433	-0,469	-1,534	-2,536	-0,637
Plus au moins-values sur titres et frais négociation	6,161	9,841	-6,730	-0,239	-2,024
Résultat net de l'exercice	8,274	11,980	-2,752	2,968	0,734
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,030	0,019	0,005
Résultat non distribuable de l'exercice	6,161	9,841	-6,700	-0,220	-2,019
Régularisation du résultat non distribuable	-0,195	-0,009	2,500	-0,167	-0,155
Somme non distribuable de l'exercice	5,966	9,832	-4,200	-0,387	-2,174
Distribution de dividendes	2,132	1,978	2,328	2,860	3,925
valeur liquidative	108,711	102,814	92,829	98,171	99,090
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,80%	2,46%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,19%	0,20%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,93%	2,21%	0,96%	1,61%	2,98%
Nombre de parts	2721	3010	3 067	7 979	11 620
Actif net moyen	297 121	290 717	633 174	1 156 047	1 116 144

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN CEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessous sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AMEN CEA a été employé en disponibilité de l'ordre de 6,58% se situant au dessus du seuil de 2% prévu par l'article 2 du code des OPC tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de disposition de disponibilité.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :
Jélil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>1 190 773</u>	<u>1 420 939</u>
Actions et droits rattachés	3.1	1 132 404	1 340 944
Obligations et valeurs assimilées	3.2	58 369	79 995
Placements monétaires et disponibilités		<u>83 937</u>	<u>29 021</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	83 937	29 021
Autres actifs	3.4	493	1 340
TOTAL ACTIF		1 275 203	1 451 300
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	6 237	8 038
Autres Créditeurs divers	3.6	60	122
TOTAL PASSIF		6 297	8 160
<u>Capital</u>	3.7	<u>1 252 423</u>	<u>1 416 174</u>
<u>Sommes distribuables</u>	3.12	<u>16 483</u>	<u>26 966</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	12
Sommes distribuables de l'exercice		16 468	26 954
ACTIF NET		1 268 906	1 443 140
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 275 203	1 451 300

ETAT DE RESULTAT
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	3.8	45 639	55 393
Revenus des placements monétaires	3.9	500	1 600
Total des revenus de placements		46 139	56 993
Charges de gestion des placements	3.10	27 520	27 951
Revenus Nets des placements		18 619	29 042
Autres charges d'exploitation	3.11	1 867	2 072
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 752	26 970
Régularisation du résultat d'exploitation		<284>	<16>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 468	26 954
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		284	16
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		23 352	113 133
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<54 345>	<86 443>
Frais de négociation de titres		<13 782>	<8 873>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<28 023>	44 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<28 023>	44 787
Résultat d'exploitation	16 752	26 970
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	23 352	113 133
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<54 345>	<86 443>
Frais de négociation de titres	<13 782>	<8 873>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<25 819>	<14 779>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<120 393>	19 151
Souscriptions		
- Capital	46 422	111 511
- Régularisation des sommes non distribuables	<495>	278
- Régularisation des sommes distribuables	813	1 029
Rachat		
- Capital	<164 827>	<92 816>
- Régularisation des sommes non distribuables	<138>	<356>
- Régularisation des sommes distribuables	<2 230>	<764>
- Droit de sortie	62	269
VARIATION DE L'ACTIF NET	<174 235>	49 159
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 443 140	1 393 981
En fin de l'exercice	1 268 905	1 443 140
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	14 435	14 242
En fin de l'exercice	13 279	14 435
VALEUR LIQUIDATIVE	95,557	99,975
TAUX DE RENDEMENT	-2,551%	3,182%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bon de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligation et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables et sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Actions				
AB	4 277	125 235	99 954	7,88%
ARTES	7 000	51 391	42 182	3,32%
ATTIJARI BANK	3 030	72 710	72 808	5,74%
BIAT	1 308	108 143	97 084	7,65%
BNA	8 150	98 238	90 123	7,10%
BT	6 000	62 897	54 000	4,26%
CELLCOM	3 000	27 135	25 047	1,97%
CITYCARS	140	1 778	1 862	0,15%
ENNAKL	2 000	20 861	23 376	1,84%
EURO-CYCLES	3 658	48 818	124 873	9,84%
GIF	6 222	39 712	14 690	1,16%
SAH LILAS	2 644	27 886	25 657	2,02%
PGH	4 746	33 905	23 160	1,83%
SALIM	150	3 819	4 125	0,33%
SFBT	4 084	77 931	91 277	7,19%
SOMOCER	12 939	36 662	26 176	2,06%
SOTIPAPIER	5 000	33 288	19 510	1,54%
SOTUVER	14 329	90 285	41 468	3,27%
STB	3 000	17 120	16 620	1,31%
SYPHAX	3 145	24 526	12 203	0,96%
TAWASOL	100 436	71 965	63 275	4,99%
TELNET HOLD	5 774	22 777	19 614	1,55%
TUNIS RE	11 074	92 464	99 112	7,81%
TUNISAIR	22 184	24 380	17 548	1,38%
C CEMENT	20 000	40 255	26 660	2,10%
Total	254 290	1 254 181	1 132 404	89,25%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements BTA et BTZ.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 271	1,60%
BTZ111016CEA	40	36 940	38 098	3,00%
Total		56 500	58 369	4,60%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Actions	1 072 302
BTZ	36 940
Titres SICAV	59 951
TOTAL	1 169 193

2- Les sorties du portefeuille titres et les remboursements au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi:

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession ou de remboursement	Plus ou moins-values
Actions	1 269 079	1 213 146	-55 933
Titres SICAV	89 637	89 865	228
Emprunt national	58 016	59 375	1 360
TOTAL	1 416 731	1 362 386	-54 345

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 83 937 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Compte courant	83 937	6,61%
TOTAL	83 937	6,61%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 493 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES ACTIFS	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêt courus/compte rémunéré.	353	909
Retenue à la source	140*	431*
TOTAL	493	1340

* Ce montant totalise le minimum de perception des déclarations mensuelle ainsi que les pénalités de retard.

3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 6 237 dinars et se détaille comme suit :

OPERATEURS CREDITEURS	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	5 669	7 123
Dépositaire	568	915
TOTAL	6 237	8 038

3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 60 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES CREDITEUR DIVERS	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Autres créditeurs(CMF)	60	122
Total	60	122

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2015	
Montant	1 416 174
Nombre des parts	14 435
Nombre de Porteurs de Parts	149
Souscriptions réalisées	
Montant	46 422
Nombre des parts émis	475
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	5
Rachats effectués	
Montant	-164 827
Nombre des parts rachetés	1631
Nombre de Porteurs de Parts sortants	24
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-54 345
Régularisation des sommes non distribuables	-633
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	23 352
Frais de négociation des titres	-13 782
Droit de sortie	62
Capital au 31/12/2015	
Montant	1 252 423
Nombre des parts	13 279
Nombre de Porteurs de Parts	130

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des BTA	2 036	2 727
Revenus des actions	42 394	50 963
Revenus des Emprunt National	1 209	898
Revenus des titres OPCVM	-	805
TOTAL	45 639	55 393

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus compte rémunéré	500	1 600
TOTAL	500	1 600

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	23 978	24 473
Rémunération du dépositaire	3 542	3 478
TOTAL	27 520	27 951

3.11- Autres charges d'exploitation:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	1 370	1398
Services bancaires et assimilés	134	148
TCL	363	526
TOTAL	1 867	2 072

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	12
Résultat d'exploitation	16 752	26 970
Régularisation du résultat d'exploitation	-284	-16
TOTAL	16 483	26 966

4. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3,437	3,837	3,023	1,476	2,296
Revenus des placements monétaires	0,038	0,111	0,102	0,106	0,043
Total des revenus de placements	3,475	3,948	3,125	1,582	2,339
Charges de gestion des placements	-2,072	-1,936	-1,874	-1,327	-1,151
Revenus Nets des placements	1,403	2,012	1,251	0,254	1,188
Autres charges	-0,141	-0,144	-0,123	-0,087	-0,083
Résultat d'exploitation	1,262	1,868	1,128	0,167	1,105
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	-0,001	-0,110	0,085	0,434
Sommes distribuables de l'exercice	1,241	1,867	1,018	0,252	1,539
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,759	7,837	-9,847	-11,120	3,259
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-4,093	-5,988	-2,749	4,413	1,295
Frais de négociation de titres	-1,038	-0,615	-0,189	-0,253	-0,235
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-3,372	1,234	-12,785	-6,960	4,319
Résultat net de l'exercice	-2,110	3,103	-11,658	-6,886	5,424
Droits d'entrée et droit de sortie	0,005	0,019	0,020	0,075	0,042
Résultat non distribuables de l'exercice	-3,367	1,253	-12,765	-6,885	4,361
Régularisation du résultat non distribuables	-0,048	-0,005	0,701	9,911	1,537
Somme non distribuables de l'exercice	-3,415	1,248	-12,064	3,026	5,898
Distribution de dividendes	1,867	1,018	0,251	1,540	-
Valeur liquidative	95,557	99,975	97,878	109,175	107,437
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,00%	1,99%	1,87%	1,87%	1,42%
Autres charges/ actif net moyen	0,14%	0,15%	0,12%	0,12%	0,10%
Résultat distribuables de l'exercice/ actif net moyen	1,21%	1,92%	1,12%	0,24%	1,37%
Nombre de part	13 279	14 435	14 242	10 707	1 987
Actif net moyen	1 373 408	1 401 777	1 430 411	759 756	160 805

FCP AMEN PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessous sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en disponibilités représentent 29,69% de l'actif au 31 décembre 2015, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Au 31/12/2015, l'actif net de FCP AMEN PERFORMANCE a été employé en des titres SICAV émis par AMEN TRESOR SICAV de l'ordre de 7,58% se situant au dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Jélil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>217 136</u>	<u>256 247</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	144 503	174 684
Obligations et valeurs assimilées	3.2	72 633	81 563
Placements monétaires et disponibilités		<u>92 892</u>	<u>55 460</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	92 892	55 460
Autres actifs	3.4	2 891	3 023
TOTAL ACTIF		<u>312 919</u>	<u>314 730</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	442	533
Autres Créditeurs divers	3.6	1 012	970
TOTAL PASSIF		<u>1 454</u>	<u>1 503</u>
<u>Capital</u>	3.7	<u>307 461</u>	<u>308 272</u>
<u>Sommes capitalisables</u>	3.12	<u>4 004</u>	<u>4 955</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		4 004	4 955
ACTIF NET		311 465	313 227
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		312 918	314 730

ETAT DE RESULTAT

De l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	3.8	9 574	10 063
Revenus des placements monétaires	3.9	500	3 600
Total des revenus de placements		10 074	13 663
Charges de gestion des placements	3.10	5 482	8 118
Revenus Nets des placements		4 592	5 545
Autres charges d'exploitation	3.11	568	581
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 024	4 964
Régularisation du résultat d'exploitation		<20>	<10>
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		4 004	4 954
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20	10
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 005	21 967
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<4 724>	<1 262>
Frais de négociation de titres		<1 836>	<1 314>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 469	24 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	9 469	24 355
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4 024	4 964
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12 005	21 967
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<4 724>	<1 262>
Frais de négociation de titres	<1 836>	<1 314>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<11 231>	<3 203>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes capitalisables	-	-
Rachat		
- Capital	<10 860>	<2 967>
- Régularisation des sommes non distribuables	<177>	<15>
- Régularisation des sommes capitalisables	<194>	<67>
- Droit de sortie	-	<154>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<1 762>	21 152
ACTIF NET		
En début de l'exercice	313 227	292 075
En fin de l'exercice	311 465	313 227
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 867	2 897
En fin de l'exercice	2 766	2 867
VALEUR LIQUIDATIVE	112,605	109,252
TAUX DE RENDEMENT	3,068%	8,364%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 1^{er} février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date du 31 décembre 2015.

2.3- Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
1-Actions				
ATT. BANK	500	10 500	12 015	3,86%
BIAT	150	12 500	11 133	3,57%
BNA	742	9 838	8 205	2,63%
BT	1600	15 120	14 400	4,62%
EUR-CYCLES	881	9 867	30 075	9,66%
GIF	36	1	85	0,03%
SFBT	584	11 935	13 052	4,19%
SOPAT	3832	11 492	9 335	3,00%
SOTUVER	3351	21 734	9 698	3,11%
TAWASOL	2500	1 875	1 575	0,51%
TUNIS RE	1000	7 900	8 950	2,87%
TUNISAIR	3000	3 394	2 373	0,76%
2-Titres SICAV				
AMEN TRESOR SICAV	223	23 553	23 607	7,58%
TOTAL	18 399	139 709	144 503	46,39%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
AB 2010	200	13 333	13 533	4,35%
AIL 2013	250	15 000	15 493	4,97%
EN 2014/A	250	2 463	2 542	0,82%
EN 2014/A1	27	266	275	0,09%
EN 2014/A12	2000	19 102	19 609	6,30%
EN 2014/A2	500	4 925	5 085	1,63%
EN 2014/A3	90	886	915	0,29%
UNIFACTOR 2013	250	15 000	15 181	4,87%
TOTAL	3 567	70 975	72 633	23,32%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	8 539
Titres SICAV	84 824
Actions	128 090
TOTAL	221 453

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Titres SICAV	61 787	61 929	142
Actions	193 314	188 448	-4 866
TOTAL	255 100	250 376	-4 724

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	17 333
TOTAL	17 333

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 92 892 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Avoirs en banque	92 892	29,82 %
TOTAL	92 892	29,82%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 2 891 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêt courus sur compte rémunéré	2 891	3 023
TOTAL	2 891	3 023

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 442 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Dépositaire	177	278
Gestionnaire	265	255
TOTAL	442	533

3.6- Autres Créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 1 012 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	966	938
Autres créditeurs(CMF)	46	32
TOTAL	1 012	970

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2015	
Montant	313 052*
Nombre de titres	2 867
Nombre de Porteurs de parts	10
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre de Porteurs de parts nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-10 860
Nombre de titres rachetés	101
Nombre de Porteurs de parts sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-4 724
Régularisation des sommes non distribuables	-177
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 005
Frais de négociation de titres	-1 836
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2015	
Montant	307 461
Nombre de titres	2 766
Nombre de Porteurs de parts	8

(*) : Etant donné que FCP AMEN PERFORMANCE est un FCP de capitalisation, le montant de 313 052 DT est constitué du capital au 31/12/2014 de 308 272 DT augmenté des sommes capitalisables pour un montant égale à 4 954 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de < 175> DT.

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	5 218	6 132
Revenus des titres OPCVM	541	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 815	3 931
TOTAL	9 574	10 063

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des comptes de dépôt	500	3 600
TOTAL	500	3 600

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	3 118	2 968
Rémunération du dépositaire	2 364	5 150
TOTAL	5 482	8 118

3.11- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	312	297
Services bancaires et assimilés	127	151
TCL	129	133
TOTAL	568	581

3.12- Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Résultat d'exploitation	4 024	4 964
Régularisation du résultat d'exploitation	-20	-10
TOTAL	4 004	4 954

4. Données par part et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3,461	3,510	3,785	4,220	4,094
Revenus des placements monétaires	0,181	1,256	0,409	0,596	0,558
Total des revenus de placements	3,642	4,766	4,194	4,816	4,652
Charges de gestion des placements	-1,982	-2,831	-1,480	-1,987	-1,373
Revenus Nets des placements	1,660	1,935	2,714	2,828	3,279
Autres charges	-0,205	-0,203	-0,195	-0,249	-0,167
Résultat d'exploitation	1,455	1,732	2,519	2,579	3,112
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,003	-0,582	-0,850	-0,405
Somme capitalisable de l'exercice	1,448	1,729	1,937	1,729	2,707
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4,340	7,662	-0,185	-6,588	0,668
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1,708	-0,440	-8,718	12,200	-3,339
Frais de négociation des titres	-0,664	-0,458	-0,847	-5,352	-1,840
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,968	6,763	-9,750	0,260	-4,511
Résultat net de l'exercice	3,424	8,495	-7,231	2,840	-1,398
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	-0,054	0,002	0,065	0,045
Résultat non distribuable de l'exercice	1,968	6,709	-9,748	0,325	-4,466
Régularisation du résultat non distribuable	-0,064	-0,005	1,895	-2,288	1,548
Somme non distribuable de l'exercice	1,904	6,704	-7,853	-1,963	-2,918
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	112,605	109,252	100,820	106,736	106,969
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,76%	2,74%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,18%	0,20%	0,15%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice/actif net moyen	1,29%	1,67%	1,90%	1,46%	2,53%
Nombre des parts	2 766	2 867	2 897	4 261	7 963
Actif net moyen	311 739	296 674	383 301	755 174	978 014